JEUDI 10 SEPTEMBRE 1915 (Edition P. L. G. — N° 304 | 5 CENTIMES LE NUMÉRO | 61me ANNÉE. — N° 524

LE MESSAGER DE BRUXELLES

JOURNAL QUOTIDIEN

ABONNEMENTS	Bruxelles et Faubourgs	Banlieue et Province (servis par la poste)
1 mois. . .	Fr. 1.00	1.50
3 mois. . .	Fr. 3.00	4.50
6 mois. . .	Fr. 5.50	8.50
1 an . . .	Fr. 10.00	16.00

Administration et Rédaction : 45, MARCHÉ-AUX-POULETS, BRUXELLES

AVIS. — Adresser toute correspondance à la direction du "MESSAGER DE BRUXELLES,,

Bureaux de Vente : 1, QUAI DU CHANTIER, 1, BRUXELLES

PUBLICITÉ :
Commerciale { 4e page, la ligne . fr. 0.35 ; 3e » » » 0.50 ; 2e » » » 1.00
Nécrol. la lig. 1.50 ; Judic. la lig. 0.50 ; Financière : à forfait.

Propos de Guerre

Il est bien rare, en ce moment du moins, qu'une conversation amorcée sur un sujet quelconque, ne dévie pas au bout de quelques instants pour ne plus s'intéresser qu'aux choses de la guerre.

C'est ce qui nous est arrivé tout récemment à quelques amis et à moi-même, alors que nous écoutions l'un d'entre nous évoquer les souvenirs d'une jeunesse, déjà lointaine, hélas, et dont une grande partie s'est passée en des missions qui sillonnèrent, il y a environ une trentaine d'années, les régions, alors si peu connues de l'Afrique Centrale.

L'un d'entre nous, inconsidérément peut-être, fournit le sujet de la transition :

— Ces nègres dont vous nous parlez, cher ami, ne sont-ils pas, en réalité, plus sages et plus heureux que nous-mêmes; à l'époque où leurs peuplades vivaient indépendantes du joug européen qui, maintenant, les a presque complètement asservies, ils ignoraient cette beauté de notre logique qui veut que pour conserver la paix on soit toujours armé en guerre!

L'ancien explorateur eut un sourire désabusé.

— Ne vous y trompez point, répondit-il; les nègres, et probablement depuis les temps les plus reculés, subissent cette loi fatale dont les premiers humains nous transmirent l'héritage.

En Afrique, tout comme chez nous, du moins à l'époque dont je vous parlais à l'instant, la véritable richesse d'un monarque consiste non pas à défendre le sol national, mais à devenir assez fort pour s'emparer de celui d'autrui.

Dans la région des Grands Lacs, notamment, les puissants chefs que nous rencontrions, et qui se rendaient aux camps européens, à peine vêtus d'un léger pagne, possédaient en leurs huttes de réelles fortunes en marchandises européennes de toutes sortes : étoffes, flanelles, toiles, tonneaux de poudres entassés, caisses de fusils, d'ivoires, de métaux divers, qui représent le trésor de guerre du pays.

Le chef qui possède suffisamment de biens pour pouvoir, à l'heure dite, armer un grand nombre de bras est, dans toute la région, le plus estimé et surtout le plus redouté. Il n'y a pas de pays au monde où la richesse serve plus efficacement de tremplin au pouvoir que dans ces Etats barbares de l'Afrique équatoriale.

En voulez-vous un exemple? Je le prendrai dans l'histoire de l'Ouniamouési, ce vaste territoire sur lequel le fameux Mirambo de sanglante mémoire, a régné pendant seize ans, de 1870 à 1886.

C'est en 1870, en effet, que Mirambo jeta les fondements de sa capitale Thierra-Magazy, ce qui en français veut dire « Terre de sang ».

Lors de la création de cette ville, le farouche souverain noir avait fait égorger douze femmes et douze hommes dont les corps furent enterrés sous les principales demeures, tandis que de leur sang on arrosa le sol de la cité nouvelle.

Par ce sacrifice, Mirambo voulait sans doute se rendre favorables les divinités sanguinaires qui jusque là avaient si bien protégé sa fortune..

Dans un empire ainsi créé, la guerre devait fatalement exister à l'état endémique; et de fait, les sujets de Mirambo, pillards incorrigibles, guerroyaient presque continuellement contre l'une ou l'autre des peuplades voisines qu'ils « razziaient » sans pitié et sans modération.

Mais ce n'étaient là qu'escarmouches, car Mirambo, législateur autant que soldat, avait décrété le service obligatoire dans ses Etats. De ce service, on ne pouvait se libérer qu'après avoir rendu au pays un service éminent, alors seulement le guerrier pouvait prendre femme. Il était d'ailleurs exempté de tout service et recevait même des esclaves pour le servir.

L'armée de Mirambo n'était donc composée que de célibataires, jeunes, ardents et fanatiques, qui couraient avec fureur aux dangers et à la mort pour conquérir le droit d'avoir une famille et d'être riches.

Le souverain déclarait-il la guerre?

A peine le son prolongé de la trompe a-t-il donné le signal d'alarme que cette armée est prête à partir; chacun est averti; chacun court aux armes.

Le roi en personne se met à la tête de ses guerriers et les contrées qu'il traverse impitoyablement sont ravagées. C'est un flot dévastateur qui passe à travers l'incendie et la ruine.

Un autre puissant monarque africain, Mtésa, dont Stanley parle dans ses relations de voyage et qui ne fut soumis qu'en 1885, avait résolu de punir un de ses vassaux qui refusait de lui payer tribut.

En deux jours, Mtésa mobilisa une armée de cent cinquante mille hommes, sans compter les femmes et les enfants qui, selon l'habitude en pareil cas, suivaient l'armée pour participer aux pillages éventuels.

Ce fut un spectacle inoubliable que celui de cette puissante armée nègre. Un voyageur nous en a laissé la relation.

En tête, avec sa légion, venait le chef militaire chargé de garder la frontière de l'Ounyoro. Il a sous ses ordres trente mille hommes, tant guerriers que gens de suite.

Derrière lui, bannières au vent, un corps de réserve sous les ordres d'un vieux guerrier expérimenté et prudent.

Enfin, les gardes du corps, armés de fusils, partaitement disciplinés et au nombre de six cents entourent le roi et ses ministres.

Mtésa allait à pied, tête nue; son vêtement de couleur sombre était serré à la taille par un ceinturon noir, et, comme les empereurs romains qui, pour le triomphe, se peignaient le visage en vermillion, Mtésa avait la face teinte d'un rouge éclatant.

Après cet état-major, les légions se succédant à une allure extrêmement rapide, plutôt comme des soldats courant au feu que comme des nègres en marche.

Le soir du même jour où la mobilisation avait été décrétée, les troupes se trouvèrent confortablement établies dans plus de trente mille huttes de forme cintrée, parmi lesquelles s'élevaient çà et là de grandes toitures coniques indiquant la demeure des chefs.

Comme par enchantement, cette mobilisation s'était effectuée dans tous ses détails avec une rapidité extraordinaire.

— Ces formidables armées cependant, fit l'un de nous, ne résistèrent point à la pénétration européenne.

— Non, car si l'homme sous toutes les latitudes et à toutes les époques de l'histoire a conservé ses instincts de conquête, certains peuples ont perfectionné leurs méthodes de combattre.

Les souverains nègres ont compris qu'ils ne seraient pas les plus forts, ils se sont inclinés... momentanément.

Un jour, peut-être, viendront-ils à leur tour nous imposer leurs lois.

— Bah! nous ne serons certes plus là pour les subir!

DE JALHAY.

Ce qui se passe à Gallipoli

(Suite)

Le même officier raconte plus loin comment se fait la relève et quelle est la vie derrière la ligne de feu :

« Toute la nuit se passa en attente; à 4 heures du matin, je fus dépêché sur la ligne pour faire mon rapport au major, qui organisait une contre-attaque, laquelle heureusement, ne se fit pas, de sorte que je pus revenir. Ce jour-là a été le plus chaud que nous ayons connu, et comme nous devions être relevés toutes nos affaires étaient empaquetées; rien à manger et pas un pouce d'ombre. Toute la journée s'écoula avant que la relève n'arrive, et après, nous en avions pour environ trois heures de marche pour revenir à l'arrière, par des boyaux surchauffés et poudreux. Pour moi ce fut la journée la plus torride, la plus longue et la plus abrutissante que j'aie jamais passée. Il faisait noir à notre arrivée et nous étions forcés de chercher partout pour trouver de quoi manger...

» Je suis ici depuis trois semaines, les premières nuits je me suis couché en pyjama, mais par la suite j'ai dû me contenter simplement d'enlever mes chaussures; je les ai gardées aux pieds pendant dix-sept jours consécutifs. Heureusement qu'elles sont confortables. Quel délice de pouvoir mettre du linge propre, de se laver, se raser et se baigner... La vie au camp n'a rien de gai. Toute la division se trouve réunie ici dans un camp nouvellement creusé et très bien agencé, mais au lieu de vivre sous la tente, on est condamné à se terrer sous le sol. On vit donc plus ou moins dans une soute ou dans un tuyau de drainage, et l'on passe la plus grande partie de la journée à s'asseoir sur la partie de sa personne qui semble la moins douloureuse. Le soleil, la poussière et les mouches sont passablement ennuyeux. Il n'a jamais fait si terriblement chaud que ces jours-ci et en vérité il ne faut pas songer à faire l'une ou l'autre chose avant 6 heures du soir, lorsque le soleil va se coucher. L'ennui pendant le jour est horrible. On ne sait ni lire, ni écrire, ni faire n'importe quoi, à moins qu'on ne soit commandé pour une corvée.

» ...Nous sommes toujours très mal au point de vue nourriture et confort. La cantine établie près de la plage ne nous sert à rien. Tout ce que nous avons pu nous procurer à grand'peine, ce sont des œufs, du lait en boîtes, qui est tout simplement indispensable, et un peu de chocolat. Vous pouvez donc vous imaginer avec quelle impatience on attend des petits paquets et combien n'importe quel cadeau est le bienvenu. Je voudrais bien savoir si quelqu'un a été heureusement inspiré pour m'envoyer un coussin pneumatique; j'en donnerais volontiers 1 livre sterling. Du cacao, du café, des biscuits, petites langues (de bœuf), etc., seraient accueillis ici comme des présents de Dieu; la difficulté est que tant de colis semblent s'égarer... mais n'importe, cela vaut la peine d'essayer. Personne de nous ne sait plus ce qui se passe ici. Madame « la Rumeur » est le personnage le plus affairé de la péninsule. Nous espérons tous que quelque chose se passera bientôt.

» ...I... sera affligé d'apprendre la mort de M... Quatre hommes m'ont accompagné pour rejoindre le... Trois furent tués et le quatrième, H..., grièvement blessé! La mort de M... m'a fait beaucoup de peine, c'était un charmant garçon.

» Les levers et les couchers du soleil continuent dans toute leur gloire, les vues et les odeurs ici-bas sont aussi stimulants que toujours. Moi, je n'aime pas la guerre.»

COMMUNIQUÉS

ALLEMAND (Officiel)

Berlin, 15 septembre. (Communiqué de midi.)

Théâtre de la guerre à l'Ouest.

Au Hartmannsweilerkopf, l'ennemi a voulu attaquer, mais notre feu l'en a empêché. Près de Réchesy (à proximité de la frontière franco-suisse), nous avons descendu un ballon captif qui servait de poste d'observation. Il s'est renversé et s'est abattu en brûlant.

Théâtre de la guerre à l'Est.

Armées du maréchal von Hindenburg :

Des combats sont engagés à la tête de pont située à l'ouest de Dunabourg. Près de Soloki, au sud-ouest de Dunabourg, nous avons repoussé des forces de cavalerie ennemie. Sur la Wilia, au nord-est et au nord-ouest de Wilna, des contre-attaques russes ont échoué. A l'est d'Olita et de Grodno, notre offensive a de nouveau progressé. Au sud du Niémen, nous avons atteint la Szczara à plusieurs endroits. Nos soldats ont fait environ 900 prisonniers.

Armées du maréchal prince Léopold de Bavière :

L'ennemi est rejeté au-delà de la Szczara.

Armées du maréchal von Mackensen :

Nous continuons à poursuivre l'ennemi dans la direction de Pinsk. Le nombre des prisonniers s'est élevé à plus de 700.

Théâtre de la guerre au Sud-Est.

Les forces allemandes ont repoussé plusieurs attaques de l'ennemi qui a subi des pertes sanglantes.

AUTRICHIEN (Officiel)

Vienne, 15 septembre. (Communiqué d'hier.)

Front russe

En Galicie orientale, la situation n'a pas changé. Ce matin, l'ennemi a attaqué notre front de la Strypa, mais il a été repoussé. En Volhynie, les Russes, après avoir reçu de nouveaux renforts, ont aussi pris l'offensive à de nombreux endroits. Tandis que près de Nowo-Aleksinie les combats durent encore, près de Dubno et dans le secteur du Stuviel, nous avons rejeté l'ennemi en lui infligeant de fortes pertes. En Lithuanie, nos forces, en poursuivant l'ennemi, ont dépassé la plaine de la Griuda, au sud de Slonim.

Front italien

Près de Flitch et de Tolmein, une période de calme a succédé hier aux combats assez importants que l'ennemi a livrés en vain les jours derniers. Près du Plawa, notre artillerie a surpris l'ennemi et, sur un front de plusieurs kilomètres, elle l'a chassé de ses positions. En fuyant, les Italiens ont subi de fortes pertes. Sur le front du Tyrol, nous avons fait échouer plusieurs attaques que des détachements ennemis peu importants ont tentées contre nos positions de la Grenzbrücke, dans la vallée de Popen (au sud de Schluderbach), et dans la région de la Tonale. En général, le calme a régné sur notre front du sud-ouest.

FRANÇAIS (Officiel)

Paris, 14 septembre (communiqué officiel de 15 heures). — Même activité de l'artillerie sur le front d'Artois. Au sud de la Somme, bombardement réciproque et particulièrement violent aux environs de Filloloy-le-Cessier et Beuvraignes. Actions d'artillerie continues sur le canal de l'Aisne à la Marne, près de Sapigneul et du Godat, en Champagne, au nord du camp de Châlons et sur la lisière occidentale de l'Argonne. Au bois de Mortmare, nos batteries ont fait cesser les feux des mitrailleuses ennemies et exécuté des tirs efficaces sur certains saillants de la ligne ennemie. Nuit calme sur le reste du front. Nos avions ont bombardé la gare de bifurcation de Bensdorf, près de Morhange et les cantonnements ennemis de Châtel en Argonne et de Langemarck au nord d'Ypres.

Paris, 14 septembre (communiqué officiel de 23 heures). — Lutte d'artillerie toujours vive autour d'Arras, dans les régions de Roye et de Nouvron et sur le front de Champagne, particulièrement près d'Aubérive, de Souain et de Perthes. On signale également une canonnade assez violente en forêt d'Apremont, au nord de Flirey et en Lorraine, dans la région d'Emberménil.

RUSSE (Officiel)

Pétrograd, 14 septembre. — Peu de changements dans les régions de Riga, Friedrichstadt et Jacobstadt.

Sur le front à l'Eckau inférieur et au nord-ouest de Mitau, petits combats.

Des combats plus violents d'artillerie ont lieu de Lindau jusqu'à 20 verstes au nord-ouest de Friedrichstadt.

Les combats opiniâtres à l'ouest de Jacobstadt, dans les régions de Pikstern et du lac Sauken, continuent.

A l'ouest et au sud-ouest de Dunabourg, l'ennemi a entrepris une violente offensive.

Il y a de très vifs combats dans la région d'Abeli et de Tugiani et plus au sud.

Près de la gare de Nowo-Swientziany, la voie ferrée a été coupée par l'ennemi.

Sous la pression de l'ennemi qui, entre les régions de Novo-Swientziany et de Wilna a passé à une offensive décisive, nos troupes se retirent.

Il n'y a pas de changements dans la région de la gare de Podbrodse, ainsi que dans la région à l'ouest de Wilna et plus à l'est, de même que vers la région d'Orany.

Sur le front Orany-Mosti, violent combat contre l'ennemi, dont les forces ont été renforcées.

L'ennemi étend son attaque à l'ouest de Skidel.

Dans les combats que notre arrière-garde a soutenus pour arrêter la pression de l'ennemi, notre artillerie a pu développer un feu violent.

ITALIEN (Officiel)

Rome, 13 septembre. — L'artillerie ennemie a poursuivi, sur le plateau au nord-ouest d'Arziero, le bombardement de nos positions sur le Monte Marconia; mais quoiqu'il ait continué toute la nuit, il est resté sans effet.

Deux attaques ennemies ont été entreprises dans la même nuit contre nos lignes dans la vallée supérieure de Rienz, chaque fois elles ont été repoussées.

Sur l'Isonzo supérieur, nous avons attaqué les fortes positions qui sont encore au pouvoir de l'ennemi, sur le versant est de la vallée de Plezzo; nous avons obtenu des résultats sensibles malgré les difficultés du terrain et la résistance de l'ennemi, soutenue par de nombreuses et fortes batteries.

Dans la zone de Plawa, de petits détachements ennemis, amenés de Görz par train blindé, ont tenté un coup de main sur nos tranchées au sud de la galerie de Zagora.

Notre violente défense et quelques coups de canon d'artillerie de campagne ont suffi pour repousser l'attaque.

Nouvelles publiées par le Gouvernement Général Allemand

Berlin, 15 septembre. — La « Vossische Zeitung » apprend de source certaine qu'un sous-marin autrichien, commandé par le lieutenant de marine chevalier von Trapp, a coulé, il y a quelques jours, un grand transport anglais dans l'Adriatique méridionale.

Berlin, 15 septembre. — Selon la « Vossische Zeitung », ce n'est que maintenant qu'on apprend par les journaux américains que le gouvernement de Washington a protesté officiellement contre la déclaration par laquelle l'Angleterre considère le coton comme contrebande de guerre.

Londres, 15 septembre. (Reuter.) — Un avion ennemi a survolé lundi à midi la côte de Kent et y a lancé quelques bombes. Une maison a été sérieusement endommagée; 4 personnes ont été blessées. L'avion a été mis en fuite par deux de nos hydroplanes.

Constantinople, 15 septembre. — Le Grand Quartier Général mande : Sur le front des Dardanelles, dans les secteurs d'Anaforta et d'Ari Burnu, un de nos détachements, envoyé en reconnaissance, a, dans la nuit du 12 au 13 septembre, assailli à l'improviste avec succès plusieurs parties des tranchées ennemies. Le 13 septembre, notre artillerie a canonné efficacement des groupements ennemis et des colonnes de ravitaillement qui ont été dispersés et ont subi des pertes. Dans la région d'Ari Burnu, près de Yukceksiert, nous avons détruit une position d'artillerie et deux postes d'observation solidement retranchés. Près de Sedd-ul-Bahr, l'artillerie ennemie a canonné sans effet pendant une demi-heure certains groupes de nos forces du centre. A part cela, rien d'important à signaler.

Londres, 15 septembre. — La liste des pertes parue hier contient les noms de 43 officiers et 2,258 soldats.

Londres, 15 septembre. — Dans le bassin charbonnier du midi du Pays de Galles, une nouvelle grève a éclaté. 1,100 mineurs refusent de travailler parce qu'on a engagé des ouvriers non-syndiqués.

La question du service obligatoire en Angleterre

On annonce qu'un conseil de couronne a eu lieu mardi au palais de Buckingham, sous la présidence du roi. Tous les ministres et le président de la commission chargée d'examiner la question du service obligatoire, y assistaient.

On croit que le cabinet a soumis au roi un projet de loi instaurant le service obligatoire. La question avait du reste été abordée au cours d'une séance à la Chambre des Communes.

En réponse à des questions, M. Asquith déclara que le gouvernement voulait éviter toute discussion. Il soumettra l'affaire au parlement aussitôt qu'il aura pris une décision qui ne saurait tarder.

Hommage à un Savant Belge

L'Académie des Sciences de Paris vient d'accorder, sur le fonds Bonaparte, à M. Auguste Lameere, professeur à l'Université de Bruxelles, une allocation de trois mille francs, pour lui permettre de continuer à la station zoologique de Roscoff, ses recherches sur les Dicyémides.

Nos Dépêches

BOMBES SUR COMPIÈGNE

On mande de Genève que des aéroplanes allemands ont survolé dimanche dernier Compiègne et les environs.

Des bombes ont été jetées dans le quartier de la gare, occasionnant des dégâts.

LA RIGUEUR ANGLAISE CONTRE LE SOCIALISME INDEPENDANT

Le gouvernement anglais a refusé de délivrer des passeports au président de l'Indépendant labour Party, le député Jowett, et au rédacteur en chef de la « Socialist Review », M. Bruce-Glasier, qui voulaient se rendre à la conférence socialiste internationale de Berne.

INCENDIE D'USINES

On mande de Paris qu'un incendie a éclaté dans les usines pour la fabrication d'aéroplanes, à Voisin-Billancourt, près de Paris, lundi après-midi.

Un hangar et plusieurs appareils ont été détruits.

LES ITALIENS EN ASIE MINEURE

D'après la « Neue Zuercher Zeitung », on a commencé à embarquer des troupes italiennes pour l'Asie-Mineure.

A PROPOS DE L'HOMMAGE A PEGOUD

On mande de Paris que la couronne que l'aviateur allemand a jetée en l'honneur de Pégoud, est tombée, par le plus grand hasard, exactement à la place où Pégoud a trouvé sa belle et héroïque mort.

MORT DE SIR WILLIAM VAN HOORNE

On annonce de Toronto la mort de Sir William Van Hoorne, ancien président du Canadian Pacific.

Van Hoorne, qui était d'origine hollandaise, avait commencé par être petit employé à Quebec; il avait depuis occupé les plus hautes positions dans différentes grosses entreprises de chemin de fer au Canada.

En 1894, la reine Victoria l'avait nommé chevalier.

UN TRANSPORT ANGLAIS TORPILLÉ DANS L'ADRIATIQUE

On télégraphie de Vienne qu'un sous-marin autrichien, commandé par un lieutenant de vaisseau, le chevalier von Trapp, a coulé ces jours derniers un grand transport anglais dans le sud de l'Adriatique.

ZEPPELINS SUR LA COTE ANGLAISE

Reuter mande de Londres que des Zeppelins ont à nouveau visité l'Angleterre dimanche soir. Des bombes ont été jetées, mais il n'y a pas eu d'accidents à déplorer.

Quelques fils télégraphiques et quelques vitres de brisées.

BATEAUX TORPILLÉS

On mande d'Alger que des vapeurs anglais et suédois ont recueilli à la hauteur d'Oran les occupants des deux barques du vapeur « Ville de Mostaganem », torpillé et coulé par un sous-marin allemand.

VISITE INATTENDUE A BUCAREST

Le correspondant spécial du « Corriere della Sera » annonce de Bucarest que l'ambassadeur roumain à Pétrograd, Diamandi, vient d'arriver.

Cette visite, inattendue à Bucarest, pourrait avoir une signification toute spéciale.

TRANSATLANTIQUE EN FEU

Un marconigramme vient d'arriver à Halifax, disant que le transatlantique français « Sainte-Anne » est en feu au milieu de l'Atlantique, et qu'il demande du secours.

En dernière heure nous apprenons qu'un nouveau radiotélégramme annonce que le vapeur a réussi à éteindre l'incendie par ses propres moyens, et qu'il continue sa route.

ARTICLE DU « NARODNY PRAWA »

Le « Secolo » de Milan annonce que l'on accorde beaucoup d'importance à un nouvel article du journal gouvernemental bulgare, « Narodny Prawa ».

L'article est très violent dans ses attaques contre la Serbie et la Grèce.

Le gouvernement bulgare est bien décidé à réaliser à tout prix l'idée nationale.

Les ambassadeurs bulgares à Bucarest et à Athènes ont été chargés de demander ce que signifient les mouvements de troupes grecques et roumaines aux frontières de la Bulgarie.

VAPEUR ANGLAIS POURSUIVI PAR UN « U » ALLEMAND

Le mailboat « Descado », en route de Liverpool sur Buenos-Ayres avec une forte quantité d'or, a été poursuivi pendant près de deux heures par un sous-marin allemand, à la hauteur de Brest.

L'ennemi a lancé deux torpilles sur le vapeur anglais, mais sans résultat.

DELEGUES DE LA CROIX-ROUGE

On mande de Budapest que le président du Conseil, le comte Tisza, a reçu hier les délégués de la Croix-Rouge de Genève, qui se sont rendus ensuite au camp d'internement de Kenyer Mezé.

EN MARGE

BRAVO, MAYEUR

Le bourgmestre de l'Ecluse, que je n'ai pas l'honneur de connaître d'ailleurs, doit être, si j'en juge par un écho qui, en ce moment, fait le tour de la presse, un gaillard dans le genre d'Alexandre-le-Grand.

Le conquérant se trouva un jour très em...nuye lorsque dans un temple de Phrygie on lui montra la charrue qu'un simple laboureur, devenu roi — c'était le bon temps! — avait consacré aux dieux.

Le nœud qui attachait le joug était si compliqué que les Augures, toujours malins, avaient promis l'empire de l'Asie à celui qui parviendrait à le détacher.

Alexandre qui précisément convoitait les Inaes, essaya comme tout le monde. Mais c'est très difficile de défaire un nœud compliqué et les conquérants en général, ne brillent pas par la patience.

Il prit son grand sabre et d'un seul coup il trancha le nœud qui, depuis cette époque, garda le nom de nœud Gordien. Il ne faut parfois qu'un rien pour passer ainsi à la postérité et le chien d'Alcibiade, dans le paradis des chiens, doit se féliciter du geste sagace qui, lui tranchant la queue, lui donna l'immortalité.

...Comme à son maître d'ailleurs.

Je disais donc que le bourgmestre de l'Ecluse est un magistrat dans le genre d'Alexandre-le-Grand.

Comme ce dernier, il se trouva en présence d'un nœud indénouable, d'une question insoluble, d'une impossibilité matérielle.

Il ne prit pas son grand sabre, lui, mais sa bonne plume de premier magistrat de l'Ecluse, et, dans un arrêté dont les considérants ne sont pas à la gloire de messieurs les bouchers, il fixa le prix de la viande de façon rationnelle, se disant que l'aloyau et le faux filet ne sont pas des curiosités de vitrines faites pour être contemplées de loin, mais bien matières à consommation faites pour être mangées... quelquefois.

Et pour ne pas entamer de vaines controverses avec ces messieurs de la « petite tête » et de la « grosse cuisse », il déclara que l'administration communale abattrait elle-même le bétail destiné à la consommation et que la vente s'en ferait dans les locaux de l'hôtel de ville.

Voilà un bourgmestre comme je les aime et comme je voudrais pouvoir en féliciter sans sortir de l'agglomération bruxelloise.

Vous me direz peut-être que les bourgmestres dans le genre d'Alexandre-le-Grand ne courent pas les rues.

Nous nous en apercevons fichtre bien!

V.G.

EN ITALIE

Le « Secolo » annonce que le Vésuve donne depuis quelques jours des signes d'une grande activité. De grands panaches de fumée dominent le cratère. Des explosions sourdes s'accompagnent d'une violente éruption de lave. Depuis lundi soir, à 10 heures, on aperçoit le torrent de celle-ci descendre du cratère.

EN SUISSE

Le Conseil Fédéral vient d'adopter des mesures tendant à soutenir l'industrie hôtelière, gravement atteinte par les événements. On préconise d'abord la défense de construire de nouveaux hôtels; de plus, l'applicationdu moratorium aux intérêts hypothécaires, ainsi qu'aux échéances échues, dont le paiement ne sera exigible qu'un an après la fin de la guerre.

Par contre, d'autres industries sont favorisées par les événements actuels. L'encaisse métallique de la Banque Fédérale s'est augmentée, à fin août 1915, de 3.76 millions sur septembre. En même temps, le montant des billets en circulation a été réduit de 410.17 à 407.65 millions. La couverture de la valeur fiduciaire a donc subi une augmentation de 72.33 à 73.70 p. c.

Les pourparlers entre la Suisse et les puissances de l'Entente, relatifs à un trust d'importation, semblent avoir abouti.

FRIEDRICHSTADT

Cette ville, rendue intéressante par l'approche des opérations, se trouve en Courlande, sur la rive gauche de la Dwina, entre Dunabourg et Riga. Elle est la capitale d'une circonscription de ce nom qui s'étend à l'est jusqu'à la Lithuanie et Witebsk, au sud jusqu'au gouvernement de Kowno. Avec Banske et Iluxt, elle forme ce qu'on a coutume d'appeler l'Oberland courlandais. Occupant une grande étendue, la population y est très clairsemée; celle-ci n'atteint que 18.2 habitants par kilomètre carré et certaines contrées n'accusent même qu'une population de 15 habitants par kilomètre carré.

Le pays est pauvre; 18.7 p. c. des terres seulement sont cultivées. On n'y rencontre que bois, lacs et marais; les lacs couvrent 14 p. c. du territoire. L'industrie et le commerce y sont nuls, pour ainsi dire. Dans les fabriques, les scieries mécaniques et les filatures de laine, quelques centaines d'ouvriers, tout au plus, trouvent à s'occuper.

Actuellement, Friedrichstadt est une petite ville de 5,200 habitants, où se concentre le commerce des lins et des bois.

ECHOS ET NOUVELLES

Une œuvre utile et bienfaisante.

L'œuvre des Deux Centimes Quotidiens, créée depuis un mois seulement, a fait expédier deux cents caissettes aux prisonniers nécessiteux en Allemagne.

C'est grâce à la générosité de ses nombreux adhérents, — ils sont plus de mille à ce jour, — que des envois réguliers parviendront en Allemagne à nos chers et malheureux prisonniers, pour adoucir et améliorer leur sort.

Nous félicitons vivement les bienfaiteurs, souscripteurs et donateurs, qui ont à cœur de soutenir une œuvre philanthropique si éminemment utile.

✦✦

Un brevet de M. Lloyd George.

Le « Daily Chronicle » reproduit une demande d'obtention de brevet publiée dans l'« Illustrated Official Journal », le journal officiel des brevets :

N. 12531. — Les right honorable David Lloyd George, Ernest William Moir et Robert Clarkson Mills, demandent un brevet pour un appareil destiné à introduire des cartouches dans les magasins des mitrailleuses.

✦✦

Arbre à suif.

Le « Gardener's Chronicle » donne d'intéressants détails sur ces arbres étranges. Leurs variétés principales, le « myristica kombo » du Congo, le « myristica surinamensis » de la Guyane fournissent une graisse dont la consistance se rapproche de celle du suif. Après ces deux arbres, il en existe un autre dans l'Est africain qui doit être rangé dans la même famille, celle des guttifères. L' « allanblackia Stuhlmann engler », connu dans l'Ousambara sous le nom indigène de « msammo », est un grand et bel arbre dont les fleurs aux vastes dimensions, charnues et assez bizarres, attirent l'attention. Ses fruits atteignent la grosseur de la tête ; ils renferment de nombreuses graines très riches en matières grasses, puisqu'il a été constaté que les graines de quatre fruits, par exemple, fournissent près d'un kilogramme et demi de graisse, laquelle présente exactement la consistance du suif et peut être employée à la fabrication de bougies.

Dans le Bagamoyo, cet arbre donne lieu à un commerce important. Quant au bois de cette essence singulière, de couleur rougeâtre comme l'acajou, on l'emploie dans la construction et aussi dans l'ébénisterie. Non seulement cet arbre à suif, l'allanblackia, existe dans l'Ouest africain, mais on l'a rencontré au Congo français, dans la vallée du Quouilou et dans une forêt située au nord-est de la station Magomba. Il est facilement reconnaissable à ses fleurs mâles assez grandes, charnues, d'une couleur blanc rose, contenant en dedans des pétales et en alternance avec eux cinq renflements volumineux, longs et en forme de massue, sur le sommet arrondi desquels de nombreuses anthères, au haut des étamines, sont insérées. Le pistil avorté forme au centre de la fleur une rosace à cinq branches. On ne connaît pas à cet arbre de nom indigène au Congo, où, jusqu'à ce jour, aucune tentative n'a été faite pour utiliser la matière grasse contenue en si grande proportion dans ses graines.

✦✦

Le coût des coups de canon.

La revue « Machinery », publiée à New-York, établit, d'après les expériences faites avec l'artillerie des Etats-Unis, le coût des coups de canon comme suit : Un coup d'une pièce de campagne de 7.6 cm. revient à 54 francs ; de 12 cm., à 152 francs ; d'un mortier de 15 cm., à 232 francs, et d'un canon de 15 cm., à 325 francs. A partir de ce calibre, le coût augmente par bonds prodigieux. Un coup d'un mortier de 30 cm. demande déjà une dépense de 1,620 francs. Un canon de 30.5 cm. ne fonctionne pas au-dessous de 2,600 francs.

Le maximum de frais dans l'artillerie américaine est atteint par les pièces de 40.6 cm., qui réclament par coup 6,500 francs.

Dans tous ces chiffres, l'usure des canons n'est pas portée en compte. Autrement, ils seraient augmentés considérablement, pour les grosses pièces particulièrement, qui ne survivent guère à 80 coups.

✦✦

Un secret dévoilé.

Pourquoi Hercule accomplit-il tant de travaux ; pourquoi Anthée pouvait-il reprendre des forces en touchant la terre ; pourquoi Atlas pouvait-il la soulever ?

Parce qu'ils buvaient l'antique cervoise, dont la recette a été retrouvée, et que l'on déguste aujourd'hui à la « Taverne Clarenbach », 7, Passage des Postes, sous le nom de bière de « Lorraine ». (1988)

✦✦

La guerre sera longue.

Un député de la Drôme parle dans un grand journal parisien de « la patience française ». L'article ne laisse pas de faire entendre de sévères vérités à l'opinion publique.

Les patriotes s'émeuvent, dit-il. L'apparente immobilité de nos armées les désoriente. Ils s'affligent de l'impénétrable mystère qui, depuis onze mois, enveloppe la pensée du généralissime. L'immense forêt des baïonnettes est silencieuse. Ils ont peur. Il s'efforce de remonter le moral de ces « inquiets », mais il dit tout de suite : « Oui, ayons le courage de penser et de dire que cette guerre sera longue. C'est un aveu pénible, mais un aveu nécessaire. Mieux vaut cuirasser les énergies que susciter les illusions. » D'autre part, un journal belge, qui se publie à Londres, sermonne vivement ceux qui se laissent aller au pessimisme : « C'est, dit-il, parmi les réfugiés belges en Grande-Bretagne, comme en France et en Hollande, quelque peu la maladie du jour. Elle fait de sérieux ravages, s'attaque aux plus forts, les décourage et les déprime, et rend l'exil d'autant plus douloureux qu'il paraît s'allonger de plus en plus dans les perspectives de l'avenir. Quelles en sont les causes ? Elle répond au trouble apporté par la retraite de l'armée russe, la lutte dans les Dardanelles plus laborieuse qu'on ne le supposait, et le statu quo en France, alors que l'on espérait voir les alliés pratiquer une brèche dans la ligne défensive de l'ennemi. »

M. Clémenceau et la censure de... jadis.

M. Clémenceau, si souvent censuré depuis un an, n'en était pas à ses premières coquetteries avec Anastasie.

Déjà, tout jeune étudiant en médecine, il avait, il y a cinquante-trois ans, fait un peu rudement connaissance avec cette acariâtre personne.

En 1862 il avait fondé, avec un groupe de camarades du quartier latin, un journal portant ce titre : « Le Travail ».

Ses collaborateurs étaient Jules Méline, Germaine Casse, Eugène Carré, Emile Zola.

La vie de ce journal fut brève. Un beau jour, le « Travail » parut encadré de noir. C'était le 2 mars 1862. Il annonçait sa fin en ces termes :

« Trois de nos collaborateurs, MM. Carré, Clémenceau et Taule ont été arrêtés lundi. Nous ne pouvons faire aucune réflexion sur ce fait, mais nous tenons à le constater. Nos lecteurs ne seront pas étonnés de ce que ce numéro est incomplet. Il y a force majeure. »

L'incarcération de M. Clémenceau ne dura pas. L'Empereur ne savait pas garder rancune.

✦✦

A l'École Industrielle de Bruxelles, Palais du Midi.

Les cours de statique graphique, par M. Campus, ingénieur à l'administration des chemins de fer, commenceront lundi prochain, à 5 heures.

Les cours de résistance des matériaux, par M. Campus, auront lieu tous les mercredis, à 11 heures, à partir du 15 courant.

Les cours d'application (dessin) de statique graphique et de résistance, auront lieu le mercredi, de 9 à 11 heures.

Inscriptions tous les jours, de 9 à 11 heures. Salle 32, Palais du Midi.

Traductions toutes Langues
(Libres et légales)
Financières - Techniques - Commerciales.
H. CHALLES
Traduct.-légal près le Tribunal de 1re inst.
61 Avenue Jean-Volders Bruxelles Midi

La Lutte d'Artillerie

Depuis une quinzaine de jours, les communiqués français signalent un bombardement violent des positions ennemies.

En assemblant ces bulletins, on voit que le bombardement porte sur un certain nombre de régions, toujours les mêmes, huit ou neuf en tout. Enumérons-les. Il est bien entendu, d'ailleurs, qu'on ne peut tirer du fait aucun commentaire.

Le front belge s'étend le long de l'Yser, puis du canal. Les tranchées allemandes ont été bombardées le 28 août dans le secteur gauche, le 29 et le 31 dans le secteur droit ; le 2 septembre, bombardement sur toute la ligne.

Vient ensuite le front anglais, d'Ypres à Notre-Dame-de-Lorette ; rien n'y est signalé. Mais devant Notre-Dame-de-Lorette, sur le terrain de la bataille de mai, le feu se rallume comme un incendie mal éteint. Le combat d'artillerie est presque ininterrompu à Souchez ; on le signale le 26, dans les nuits du 28 et du 29 (dans celle-ci on nomme la région d'Ablain), et enfin le 3 septembre.

Mais c'est au sud du champ de bataille, aux environs mêmes d'Arras, vers Neuville et Roclincourt au nord, vers Wailly au sud, que l'action de l'artillerie devient violente et continue. Depuis le 25, le secteurs nord d'Arras, celui de la rive gauche de la Scarpe, qui regarde directement Douai, a été nommé tous les jours, sauf le 29 août et le 2 septembre.

Rien entre Arras et la Somme ; le bec de l'Ancre et de la Somme, devant Albert, n'est pas cité. Mais une fois la Somme franchie, entre cette rivière et l'Oise, nous retrouverons une zone de feu continu et violent.

La région de Roye, qui est le centre de l'intervalle entre les deux rivières, est nommée jour et nuit, sauf le 28 et le 30. Le 29, le bombardement est surtout violent un peu plus au nord de Roye, à Chaulnes ; le 2, on le voit, au contraire, s'étendre au sud de Roye, dans la direction de Lassigny ; le 3, le canon tonne au nord comme au sud. Ce front a devant lui, à neuf lieues environ, Saint-Quentin.

On ne signale rien sur l'Oise ni sur la rive orientale de ce fleuve, dans cette forêt de Laigue. Mais la canonnade recommence sur les plateaux agricoles du Soissonnais, à gauche et à droite de Soissons. La pointe est du plateau, le promontoire de Craonne et la plaine champenoise à ses pieds sont particulièrement arrosés.

Nous voici à Berry-au-Bac ; le front descend au nord le long du canal, contourne Reims à l'est, puis tourne lui-même à l'est, en suivant à peu près une ligne droite Reims-Verdun. Il a d'abord devant lui des hauteurs boisées, contre lesquelles aucune action n'est signalée ; mais ces hauteurs cessent, et il n'y a plus devant les tranchées que la plaine nue où coule la Suippe ; là nous retrouvons une zone de feux d'artillerie très violents.

Une fois sortis de Champagne, nous atteignons l'Argonne : le vieux duel y continue. Après l'Argonne, on ne signale plus jusqu'aux Vosges que deux secteurs : l'un en Woëvre, contre ce bois de Mortmare, étroit carré ; l'autre à l'est de Lunéville.

Reportez tout ceci sur la carte : d'Arras à Souain, les secteurs battus par le feu sont rassemblés et ne laissent entre eux que quelques plages calmes.

CHEZ LES NEUTRES

Nos lecteurs se rappelleront que les deux correspondants du « Daily Mail » à La Haye, avaient été arrêtés, il y a quelque temps, et incarcérés sous l'inculpation d' « avoir commis certains actes susceptibles de mettre en danger la neutralité hollandaise ». L'instruction contre les deux prévenus vient d'être terminée, et le dossier a été transmis au tribunal, qui aura probablement à se prononcer dans le courant du mois prochain.

FAITS DIVERS

LES VOLS A LA GARE DU MIDI. — Une bande de filous met en coupe réglée depuis quelque temps les marchandises remisées à la gare du Midi. Une active surveillance est organisée par la police de Saint-Gilles et de Bruxelles, qui a amené hier l'arrestation de deux individus qui très tranquillement chargeaient un camion de houille enlevée d'un wagon.

Ce sont deux repris de justice, les nommés V... et R..., habitant respectivement rue des Vers et rue des Ménages.

On espère mettre la main sur d'autres malfaiteurs de la bande.

—×—

LE TOUPET DE NOS ESCROCS EN JUPONS. — Hier après-midi, Mme Gilles Alice, au service de M. l'avocat Loicq, 2, rue Marie-Thérèse, recevait la visite d'une femme disant s'appeler Mme Gesquières et qui lui dit venir toucher le montant d'une petite facture, 3 fr. 60, que M. Loicq lui devait. Elle disait n'avoir pu remettre sur 100 marks quand M. Loicq voulut la payer et qu'il l'avait priée de revenir toucher dans l'après-midi.

Confiante, vu la physionomie agréable de Mme Gesquières et la minime importance de la somme, Mme Gilles paya de ses deniers. Quand son patron rentra chez lui, il déclara ne pas connaître Mme Gesquières et ne rien avoir dit.

Plainte a été portée à la police.

—×—

NOS BONS COMMERÇANTS. — Le trafic honteux sur les marchandises continue. M. l'officier de police Dossche, de St-Gilles, ayant pris un échantillon de beurre chez un commerçant de la chaussée de Charleroi, qui vendait cette marchandise 4 fr. 20 le kilog, à l'expertise, on a trouvé que ce beurre contenait 28.75 p. c. d'eau et 1.40 p. c. de lactose caséiniée, soit 30 p. c. de matières étrangères !

Un gentil petit procès-verbal a été dressé à charge du malhonnête commerçant.

—×—

GARE AU TRAM. — Mercredi matin, le nommé Antoni, âgé de 76 ans, demeurant impasse du Laboureur, 16, a été renversé par le tram en traversant le Boulevard du Jardin Botanique, en face de la rue Neuve. M. Antoni a été fortement blessé à la tête. On a conduit le blessé à l'hôpital St-Jean, où il a été pansé. Après quoi, il a été reconduit en voiture à son domicile.

L'accident serait dû à l'imprudence de la victime.

—×—

UNE FORTUNE DANS UNE ARMOIRE A GLACE. — Un filou s'est introduit hier soir à l'aide de fausses clefs dans la chambre à coucher de Mlle Patte Léonie, rue du Marché, 40, à Saint-Josse-ten-Noode. Il a fracturé l'armoire à glace et s'est emparé d'un coffret en acier qui contenait 1 billet de 100 marks, 7 billets de 20 marks, 1 billet de 10 marks, 4 billets de 50 francs, 146 billets de cinq francs, une pièce en or française de 40 francs, de la menue monnaie, des papiers d'affaires et un passeport de Lille à Bruxelles.

Par les temps qui courent, c'est une véritable petite fortune.

—×—

NOYE IDENTIFIE. — Le cadavre repêché dans la Senne, au barrage du Moulin de la rue Paepsem, vient d'être reconnu.

C'est celui d'un nommé Henri S..., ouvrier cordonnier, né à Saint-Trond en 1859, domicilié rue du Métal, à Saint-Gilles.

—×—

LA FIN D'UNE VIE. — Le nommé Egide D..., né à Uccle le 8 février 1859, et domicilié à Bruxelles, avait disparu de son domicile il y a une quinzaine de jours. Il vient d'être retiré du canal de Charleroi. Etant depuis longtemps sans travail, le pauvre homme avait tenté une dernière chance en partant à pied à Charleroi pour y trouver de l'occupation. On suppose que n'ayant pas réussi dans cette tentative, le malheureux, pour en finir avec cette vie misérable, se sera jeté dans le canal de Charleroi.

—×—

LES EPAVES DU CANAL. — On a retiré des eaux du canal de Charleroi, au quai de Bistebrock, en face de la rue Marguerite, à Anderlecht, le cadavre d'un homme d'une soixantaine d'années. Voici le signalement du noyé : taille, 1 m. 60, corpulence assez forte, atteint de calvitie partielle, cheveux blancs, rasé entièrement. Il portait une chemise bleue à rayures blanches un pantalon noir avec bretelles, un mouchoir rouge au cou. Il avait dans sa poche, une pipe en racine de bruyère, un portemonnaie contenant 0 fr. 80 et une clef. On pense qu'il sera tombé accidentellement à l'eau.

Le cadavre a été conduit à la morgue d'Anderlecht.

—×—

LES DESESPERES. — Une suite continue de malheureux cherchent dans la mort un terme à leur vie malheureuse. Hier encore, un financier s'est pendu au pied de son lit. Au bruit que le pauvre homme faisait en se débattant contre la mort, on accourut et on coupa la corde immédiatement. Mais c'est en vain qu'on essaya de rappeler le pauvre homme à la vie, l'asphyxie avait déjà accompli son œuvre.

Depuis quelque temps, M. V. S..., habitant rue du Méridien, était atteint de neurasthénie aiguë, qui lui rendait la vie impossible.

—×—

ACCIDENT. — M. Joos, domicilié à l'angle du Boulevard du Jubilé et de la rue de l'Escaut, avait fait venir des ouvriers pour déplacer un compteur à gaz. Après le départ des ouvriers, une fuite de gaz se produisit au raccordement des tuyaux et le fluide s'accumula dans la cuisine du sous-sol. A un certain moment, une violente explosion se fit entendre, le gaz s'était enflammé au contact de la cuisinière. Un incendie se propagea, qui fut pourtant rapidement éteint par les pompiers de Molenbeek et de Laeken, accourus en hâte. Les dégâts sont importants. Une enquête est ouverte.

—×—

UN VOLEUR VOLE. — Le filou qui a enlevé hier sur le tram allant du Cinquantenaire à la Place Royale, le portefeuille de M. Joseph Wilgot, habitant chaussée St-Pierre, à Etterbeek, aura été désagréablement surpris en constatant qu'il ne contenait absolument rien que quelques cartes de visite et un certificat d'identité.

Plaignons ce pauvre filou, qui a travaillé si rudement pour rien !

—×—

PERTE SENSIBLE. — M. Jean Eyssche, demeurant rue Gaucheret, 105, a perdu hier son portefeuille en cuir noir contenant la coquette somme de 150 francs.

—×—

ENCORE UN DESESPERE. — On a retiré ce matin du Bassin Vergote, vers 7 h. 1/2 du matin, le cadavre d'un nommé V... Josse, né à Laeken en 1870, exerçant la profession de houilleur et domicilié à Marcinelle.

La misère profonde le poussa vers la capitale dans l'espoir d'y trouver de la besogne ou d'obtenir quelque secours de quelques parents habitant la ville.

Il ne réussit pas dans sa double tentative et absolument sans ressource, pris d'une sombre désespérance, le pauvre homme se jeta dans le canal. Son cadavre a été transporté à la morgue.

LA VIE EN PROVINCE

LIEGE

Allocation de chômage subtilisée

La police de la première division vient d'être saisie d'un abus de confiance posé par le sieur T... Lambert. Cet individu est, en effet, arrivé à se faire remettre le fonds de chômage destiné à un ami. En somme, ce n'est que la seconde ou troisième fois que les journaux ont à enregistrer des abus de confiance de ce genre. Beaucoup plus grave est le fait pour les chômeurs d'employer l'argent reçu pour se payer de copieuses libations les jours où on touche. Dans certaines rues populeuses, on est averti, par l'attitude de nos bons chômeurs, des jours où le comité ouvre ses caisses.

Vol d'appareils scientifiques

La maison de la Veuve Wéry, bien connue en notre ville, vient d'être victime d'un vol assez important. Une perquisition a été opérée chez un fripier du Quai de l'Ourthe. Les agents y retrouvèrent toute une collection d'appareils de précision pour une valeur de plus de 1,200 francs. Une enquête a été ouverte.

Accident de travail

La nommée S... Anaïs, 18 ans, rue de Tilleur, était occupée à trier de la houille et faisait cette opération juchée au sommet d'une charrette. Par suite d'un faux mouvement, la malheureuse perdit l'équilibre et vint s'abattre sur le pavé. Les compagnons de travail relevèrent aussitôt la victime, et M. le docteur Dewez, appelé d'urgence, lui prodigua ses soins. La victime a été transportée au Sanatorium Saint-Joseph, rue Ste-Marguerite, où elle est restée en traitement.

Jeux de hasard

Décidément, si les galopins s'en mêlent, on n'en aura jamais fini avec les jeux de hasard. Deux gamins, un de 14, un de 16 ans 1/2, viennent de récolter de ce chef un bon procès-verbal. Il est vrai que dans leur groupe se trouvait, pour compenser leur jeune âge, un joueur de 37 ans, sans doute quelque chômeur venant de toucher son indemnité...

CHARLEROI

(De notre correspondant particulier.)

Terrible drame de l'inconduite

Un drame passionnel vient de se dérouler encore en notre ville.

Au n° 72 de la rue Turenne, à Charleroi, habitait une chanteuse nommée Germaine Hérichez, âgée de 27 ans, née à Deville-lez-Rouen, dont le mari est prisonnier de guerre en Allemagne. Cette personne avait noué des relations avec un négociant de Châtelineau, nommé Elisée H..., âgé de 52 ans, marié et père de famille.

Ils se voyaient souvent et paraissaient bien s'entendre. Vendredi soir, H... vint passer la soirée chez Germaine Hérichez. Samedi soir, la locataire principale, inquiète de n'avoir vu personne, prévint la police et un agent s'introduisit par une fenêtre de l'étage. Un affreux spectacle frappa la vue des assistants qui pénétrèrent dans la place à la suite de l'agent : Germaine Hérichet et Elisée H... étaient étendus côte à côte, la tempe droite trouée par une balle de revolver ; H... tenait encore dans la main droite l'arme qui avait servi à perpétrer son forfait. Un billet placé bien en évidence faisait part de leur détermination de mourir ensemble et suppliait qu'on veuille les enterrer l'un près de l'autre.

Les cadavres ont été transportés à la morgue à fin d'autopsie.

Ce drame se répandit comme une traînée de poudre en ville et y produisit une réelle émotion.

Tentative de meurtre

Pendant cette même nuit, une tentative de meurtre fut commise 46, rue du Cavalier, un autre quartier excentrique de la ville. Sous l'empire de la jalousie, un nommé Alphonse Sodoyer, mineur, âgé de 26 ans, se précipita sur Auguste Marchal, mineur, âgé de 25 ans, qu'il larda de coups de couteau. Le coupable fut arrêté quelque temps après par la police du Centre et écroué.

La victime reçut des soins du docteur Hallewyck ; quoique peu graves, les blessures reçues occasionneront au blessé une longue incapacité de travail.

Arrestations

De nouvelles arrestations ont été opérées à Gilly et à Montigny, où malgré les nombreux avertissements donnés par la police, des mineurs continuaient à extraire illicitement du charbon.

Une noyade à Montignies

Le corps de M. Jules Lenoble, de la chaussée de Châtelineau, à Montignies, a été retrouvé hier dans les eaux de la Sambre. On croit à un accident. Une enquête est ouverte.

Accident mortel à Courcelles

Lundi matin, un ouvrier mineur du nom de Laurent Albert, a été mortellement blessé au fond de la mine.

TOURNAI

(De notre correspondant particulier.)

Nécrologie

On annonce la mort de M. Odon Deswattines, échevin et président du bureau de bienfaisance d'Herquegies, décédé le 10 courant, à l'âge de 73 ans.

ANVERS

Le bureau de renseignements sur les militaires

L'agence belge de renseignements pour les prisonniers et les internés, 48, place de Meir (Banque de Reports), à Anvers, donne des renseignements concernant : les prisonniers militaires et civils belges en Allemagne, ainsi que les internés en Hollande. Son activité s'étend aux prisonniers français, anglais, russes et italiens en Allemagne, pour autant que leurs parents résident en Belgique et aux prisonniers français originaires des régions de Maubeuge (y compris Bavai), Givet et Fumay, même si leurs parents ne résident pas en Belgique.

L'agence fournit également des renseignements au sujet des militaires belges blessés et malades qui se trouvent en traitement dans les hôpitaux belges, français et anglais. Les demandes d'information peuvent être faites verbalement ou par écrit.

Les renseignements sont donnés gratuitement, mais comme le service nécessite des dépenses considérables, l'agence acceptera avec gratitude les dons, quelque minimes qu'ils soient, qui accompagneront les demandes de renseignements.

HOUTAIN-LE-VAL

(De notre correspondant particulier)

Terrible drame du maraudage

Un drame sanglant du maraudage vient de jeter la consternation dans la paisible localité d'Houtain-le-Val.

Les frères Emile et Victor Henry y exploitent en commun une ferme. Or, depuis quelques jours, des malandrins mettent en coupe réglée les vergers et les champs des environs, sans que la police, impuissante, parvienne à mettre la main sur les coupables.

Vendredi, les frères Henry constataient avec fureur que leur champ de pommes de terre avait été ravagé et qu'on y avait arraché et enlevé près de 300 kilogs de ces tubercules. Ils se promirent de pincer les voleurs s'ils revenaient à nouveau et exercèrent nuitamment une active surveillance.

Or, dimanche soir, vers 8 h. 1/2, tous deux étaient à leur poste, armés de fourches, quand ils perçurent des pas et surprirent deux individus qui traversaient leur propriété dans l'intention manifeste de la piller. Les frères Henry s'approchèrent menaçants et interpellèrent vivement les malfaiteurs. Un de ceux-ci riposta en déchargeant à bout portant sur Victor Henry une carabine qu'il portait jusqu'à ce moment en bandoulière.

La décharge fit balle et atteignit le malheureux au ventre.

Grièvement atteint, Victor Henry s'affaissa entre les bras de son frère pendant que les deux bandits prenaient la fuite sans avoir été reconnus. Les appels désespérés poussés par Emile Henry furent entendus dans le village et bientôt plusieurs paysans accoururent. Le malheureux fut reconduit à son domicile, où le docteur Devroye, de Sart-Dame-Avelines, mandé en toute hâte, vint lui prodiguer les premiers soins. Il constata que la décharge avait atteint le malheureux au ventre ; plusieurs plombs étaient venus s'aplatir sur la montre. D'autres avaient pénétré dans divers organes.

Lundi après-midi, le blessé, dont l'état était fort précaire, fut transporté en civière à la clinique du docteur Stouffs, de Nivelles, afin qu'il soit procédé à l'extraction des projectiles.

Le Parquet, représenté par M. le juge Goffin, accompagné du substitut et du greffier, fit une descente lundi vers 3 heures.

On releva des empreintes de pas aux abords du champ de pommes de terre, dont la disposition fait supposer que le crime aurait été commis par des individus de Loupoigne.

Souhaitons que l'enquête habilement menée aboutira à l'arrestation de ces bandits qui ne reculent pas devant un crime pour satisfaire leurs instincts de vols et de rapines.

F. M.

A MIGNAULT

(De notre correspondant particulier.)

Une ferme en feu

Dans un de nos numéros de la semaine dernière, nous avons annoncé que des fermiers de Naast, molestés pour avoir refusé de remettre du froment à des quémandeurs inconnus, ont été victimes de représailles les nuits suivantes par l'incendie de nombreuses meules. Des faits pareils se sont reproduits à Ecaussines.

Samedi, ce fut le tour du fermier Herman Pourbaix, de Mignault, auquel on brûla trois meules et toutes les récoltes en grange. De la ferme, il ne reste plus que le corps du logis, qui, heureusement, était distant.

L'acte de malveillance a été commis à 3 heures de l'après-midi, au moment où les soldats de l'occupant faisaient la réquisition des avoines à la ferme.

On put heureusement sauver le bétail et les chevaux et préserver les porcheries.

Les pertes s'élèvent à plus de 10,000 fr.

La justice informe.

Chronique Judiciaire

TRIBUNAL ARBITRAL

Droit signifie faculté de faire quelque chose, d'en jouir, d'en disposer, d'y prétendre, de l'exiger, soit que cette faculté résulte naturellement des rapports qui s'établissent entre les personnes, soit qu'on la tienne seulement du pacte social, des lois positives, des conventions particulières.

Ces principes posés, comment justifier, au point de vue du droit, la jurisprudence qu'entend fixer le tribunal arbitral de l'un de nos faubourgs ?

Dans l'espèce, il s'agit d'un bail venu à échéance. Le preneur a quitté les lieux loués en vertu du dit bail. Mais les sous-locataires n'entendent pas déménager. La procédure la plus simple, comme la moins coûteuse, c'eût été de voir le tribunal arbitral ordonner l'expulsion contre le locataire principal, expulsion qui impliquait celle des sous-locataires récalcitrants. Or, le tribunal arbitral refuse l'expulsion ainsi demandée.

Conformément aux principes d'équité gravés naturellement au cœur de tous les hommes et formant la base du droit naturel, nous approuvons bien volontiers la jurisprudence généralement admise par les tribunaux arbitraux, à raison des pénibles circonstances du moment, à savoir qu'il doit être sursis à toutes demandes d'expulsion jusqu'après la guerre, mais encore faut-il que des décisions semblables ne soient pas contraires au droit d'autrui ou à la raison.

Dans le cas que nous signalons, il n'existe aucun lien de droit de propriétaire vis-à-vis des sous-locataires et il serait intéressant de connaître les motifs pouvant déterminer les tribunaux arbitraux à maintenir une telle jurisprudence. Il est vrai qu'ordinairement ces derniers tribunaux, comme les conseils de Prud'hommes, du reste, paraissent ignorer l'existence de l'art. 97 de la constitution.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES

Il a été décidé que rompant le contrat de louage de services avant qu'il n'ait reçu son commencement d'exécution, le patron qui pendant son cours eût pu congédier l'employé moyennant préavis d'un mois franc, lui devait à titre d'indemnité l'équivalent de deux mois d'appointements.

Selon la doctrine, il semble qu'il n'eût pas fallu en décider ainsi.

On ne voit pas motif d'attribuer au préposé congédié avant le commencement du louage plus d'avantages qu'à celui qui est congédié pendant le louage. Si celui-ci reçoit à titre de rémunération ou d'indemnité les appointements du mois en cours, c'est qu'ils représentent le prix d'un travail fourni ou qu'il est empêché de fournir par le congé. Le préposé congédié avant le commencement du louage n'ayant pas droit à ces appointements, comme tels ne peut pas y prétendre, suivant nous, à titre d'indemnité.

TRIBUNAL DE BRUXELLES
Chambre des Vacations
Audience civile

Un père indigne

Le défendeur a été condamné du chef d'attentat à la pudeur sur sa propre fille, âgée de moins de 14 ans.

Conformément à la loi sur la matière, M. le Procureur du Roi a introduit une demande en déchéance de la puissance paternelle contre le père indigne.

Le Tribunal a donc statué sur cette demande et déclaré le défendeur privé des droits et avantages accordés au père sur la personne et les biens de l'enfant, par le Code Civil, livre 1er, titre IX.

JUSTICE DE PAIX

Aux termes de l'art. 1289 du Code Civil, la compensation est l'extinction totale ou partielle de deux dettes jusqu'à concurrence de leurs quotités respectives, par suite de la circonstance que deux personnes se trouvent réciproquement créancière et débitrice l'une de l'autre.

L'art. 1291 du Code Civil susdit indique les trois conditions exigées pour qu'il y ait lieu à compensation.

La demanderesse réclame le paiement d'une fourniture de main-d'œuvre et de marchandises, faite à la défenderesse ; de son côté celle-ci se prétend en droit de demander reconventionnellement paiement d'arriérés de loyer dus par la demanderesse.

Le juge ordonne la compensation des deux dettes, conformément à ce qui est dit ci-dessus.

ARGUS.

Avec les Artilleurs

Ecoutez le silence de la forêt profonde. C'est une belle nuit d'Argonne. L'air est doux. Les feuilles des jeunes tailles bruissent à peine. Sous la lune, dans le ravin, l'ombre des chênes, mélancolique, oscille doucement. A l'entour, les futaies vallonnent à la clarté des étoiles et des fusées multicolores qui illuminent la nuit de leur scintillement.

Nous sommes à la guerre. Qui le dirait ? Nous baignons dans une atmosphère d'universel repos. Ce feu d'artifice continu, silencieux et magnifique, ces fusées lumineuses à effets de phare tournant, c'est... oui, c'est la ligne de feu !... Qui l'imaginerait ? Nous sommes environnés de canons ! Qui le croirait ? Les voyez-vous ? Non. Tenez, ici sous le gros chêne... à droite, sous le bouleau... Mais regardez donc ! Sous chaque arbre, observez dans l'ombre un rien, une déformation singulière, une tache blanche de pierre, la ligne droite d'une souche horizontale !... Comprenez-vous maintenant ? Partout, des canons sommeillent, moitié enfouis sous terre, moitié fondus dans les branchages. A deux mètres sous le sol, dorment les canonniers qui les servent. Dégaillez les buissons. Partout, des gabions, des sacs à terre, des poutrelles : ce sont les cases des officiers. Ouvrez donc vos yeux ! A vingt mètres, sous le pommier, une lueur rouge : c'est la pipe d'une sentinelle !

— Ah ! comme la nuit est douce, sous la lune, dans la forêt d'Argonne...

***

... Dans la direction d'une trouée sous la futaie, au milieu des fusées blanches, là-bas à quelques kilomètres, une fusée de couleur s'élève lentement... L'écho d'une canonnade lointaine escalade la crête. Vite, vite, regardez sous la lune la sentinelle... comme elle court...

— Breign...

Le sol tremble, un cylindre de feu a déchiré la nuit, les tempes se serrent. Comme elle court dans l'ombre, la sentinelle...

— Breign...

Avez-vous perçu entre les deux déchirements un rien de sonnerie électrique, à côté, sous terre ?

— Breign... Et elle court toujours.

Avez-vous saisi dans le hourvari ce cri sorti du sol : « Riposte pour toutes les batteries !... » Non ! D'autres l'ont saisi au vol, des demi-nudités surgies des racines, des rocs, des buissons...

— « Riposte... » crie une chemise. « Deuxième : prête... »

Des culasses se sont fermées avec un bruit mat de guillotine.

— « Première : prête... » — « Troisième : prête... » hurlent au loin des fantômes.

— Breigneigneig... ! Breg... ! Breigneigneign...

Ah ! si vous n'êtes pas retenu aux pièces par devoir, fermez les yeux, bouchez vous les oreilles, collez-vous à un arbre et ne bougez plus. Une scène monstrueuse se déroule, terrifiante jusqu'à faire oublier les visions de tempête, les rougeoiements d'aciéries, les frissons de la tragédie antique, les évocations de Dante ou les horreurs du Grand-Guignol. C'est dans l'ombre aux lueurs des poudres la lutte formidable, sinistre et magnifique des divers états de la matière disciplinés par le génie de l'homme.

Douze pièces, déchaînées, sur le terre-plein, hurlent ? Non ! Crachent ? Non ! Vomissent ? Non ! Elles hoquètent les gaz qui les étouffent d'un hoquet volcanique, infernal, qui ensanglante leur gueule et semble, à chaque coup, exprimer le dernier effort de leurs muscles d'acier. Ne bougez pas, de crainte que votre front, votre poitrine, votre cœur n'éclatent dans le fracas de cette lutte gigantesque.

« Riposte !... » Chaque canon a son carré à battre... En moins de deux minutes — quelquefois en quatre-vingt-dix ou soixante secondes — cent cinquante « explosifs » sont partis en une course échevelée. Un ou deux retardataires fracassent encore le ciel étoilé d'un « han ! » fantastique. A l'entrée des casemates, à la lueur de miniscules lampes électriques, apparaissent les masques des chefs de pièce. En voici un tout jeune. Il a les yeux luisants, comme sortis des orbites, l'air d'un fou ivre ; un autre, géant blond, mécanique, bourreau impassible, manœuvre une dernière fois son déclic. Est-ce fini ?...

— Encore ? interroge le gradé de service au téléphone.

— Va bien..., répond le téléphone d'une voix douce.

— Cessez le feu..., conclut le gradé de service, en roulant une cigarette.

Les ombres rentrent dans leur tombe reprendre leur somme interrompu.

Dans la forêt d'Argonne, maintenant, le silence sous la lune est plus profond que jamais.

Une bonne nouvelle pour nos Lecteurs

Dans quelques jours nous commencerons dans nos colonnes la publication du

LE MÉNAGE STROMBOLI

dû à la plume de l'un des maîtres du roman-feuilleton, le talentueux auteur de

« L'Enfant du Onzième »

dont le succès fut si considérable :

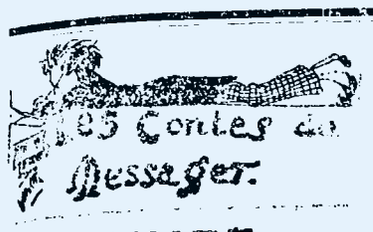
HUBERT SCHAVYL

Nos lecteurs retrouveront dans ce nouveau roman, d'un pathétique intense, de la grande guerre, la suite des aventures tour à tour héroïques, tendres, enjouées spirituelles, des principaux personnages de « L'Enfant du Onzième ».

LE MÉNAGE STROMBOLI

formera néanmoins un roman complet en soi. Il pourra, de plus, être mis dans toutes les mains, et constituera un souvenir d'une époque qui fera date dans l'histoire.

Le docteur V. BASTIN, de Fontaine-l'Evêque, **spécialiste** (depuis 25 ans) pour **les hernies, hydrocèles et varicocèles**, a cessé d'opérer depuis la guerre en son nouvel **Institut, 83, avenue Besme** (Parc Saint-Gilles) **Bruxelles.**



AIMEE

Par une ironie fréquente des noms, elle s'appelle Aimée.

Elle est là, assise sur le bord extrême du fauteuil, prête à se lever si quelqu'un entre, prête à se baisser si je laisse tomber un objet, timide, déférente, serviable, craignant sans cesse d'être indiscrète, et, tandis que mon accueil s'efforce de lui inspirer confiance, il y a, dans son attitude involontaire, je ne sais quel geste de retraite toujours ébauché, et sur toute sa personne cet air un peu réduit et souffrant de ceux qui ont manqué d'amour ou de soleil.

Le père d'Aimée, un vieil officier sorti du rang, le capitaine Aubry, fut tué l'an dernier, dans la chaude affaire du Quesnoy-en-Santerre. Un peu avant la guerre, étant en garnison à Saint-Denis, il était venu louer à Sannois, pour s'y installer avec sa femme et sa fille, un pavillon dont le jardin est contigu au mien. Et, durant les belles journées de septembre qui suivirent notre victoire de la Marne, alors que nos cœurs délivrés de leur angoisse se reprenaient à goûter la douceur de la saison, il m'arrivait d'entendre Mme Aubry qui, ayant déjeuné avec sa fille sous une tonnelle, soupirait :

— Je prendrais bien du café, mais on est si bien là, sous ces arbres, que ça m'ennuie d'aller le faire.

— Mais maman, disait Aimée, je vais aller vous le faire.

— Non, non, je ne veux pas que tu te déranges. Ton père a loué à la campagne à cause de ta santé, et maintenant que nous avons dû congédier la bonne, tu te fatigues beaucoup trop. Tu as besoin de repos, reste là.

Elle ajoutait avec regret :

— Si j'étais courageuse, j'irais moi-même.

Alors Aimée se levait sans rien dire, allait faire le café et, quand elle l'apportait, sa mère, hypocritement, s'écriait :

— Ah! tu es allée le faire malgré ma défense! Tu vois, tu ne m'écoutes jamais... C'est que, lorsque tu as une idée dans la tête, toi!...

Son café bu, elle s'endormait doucement, pendant que sa fille desservait. Un peu plus tard, quand elle revenait, avec sa corbeille à ouvrage, s'installer auprès de la vieille dame, celle-ci, réveillée, soupirait :

— Si j'étais plus forte, j'irais ranger ces fourrures qui sont dans la chambre du haut et qui sont depuis le commencement de l'été exposées aux mites.

Aimée posait son ouvrage.

— *Voulez*-vous que j'aille le faire?

— Non, mon enfant; profite de la belle journée, tiens-toi tranquille. Un peu plus tard, je tâcherai d'y aller moi-même parce que si personne ne s'occupe de ces fourrures, un de ces jours nous les retrouverons toutes piquées par les vers.

Et comme Aimée se levait :

— Non, non, n'y va pas. J'ai eu tort de parler. Après, tu serais malade, et le docteur trouverait que je ne prends pas assez soin de toi.

— Mais, maman, je peux bien aller ranger ces fourrures et le docteur n'en saura rien.

— Oui, tu es bonne, tu es courageuse je le sais; mais, vois-tu, mon enfant, ensuite tu aimes à te vanter : « J'ai fait ceci, j'ai fait cela. » Tu dis que le docteur n'en saura rien. Mais à peine est-il là que tu lui racontes que tu as défait ce rideau et que c'est cela qui t'a donné la fièvre. Mais personne ne te le commandait, mon enfant.

Aimée de taisait, reprenait son ouvrage, puis, au bout d'un instant, elle le déposait sur la table et, tout doucement, sa mère s'étant plongée dans la lecture d'un journal, elle quittait la tonnelle et allait ranger les fourrures.

✦✦

Au mois d'avril de cette année, afin de se rapprocher de l'église et aussi pour choisir une maison plus modeste, ces dames ont déménagé. Comme, auparavant, Mme Aubry exposait au docteur les avantages de sa nouvelle demeure qui contient, au rez-de-chaussée, une pièce superbe exposée au midi dont elle comptait faire son salon et la même pièce répétée au premier dont elle ferait sa chambre, le docteur demanda :

— Et la chambre de Mlle Aubry?

— A l'opposé; la chambre est petite, mais elle donne sur le jardin, elle y sera si tranquille!...

— A l'opposé, c'est le nord. Il serait préférable de lui donner la chambre au midi. Elle a surtout besoin de soleil.

— Mais vous n'y pensez pas, docteur! Où voulez-vous que je loge ma grande armoire et mon secrétaire, sans parler des autres meubles? Moi, je me tiens toujours dans ma chambre; l'hiver, on y fait du feu toute la journée; j'y écris ma correspondance, ayant sans cesse sous les yeux tous les portraits de mon cher défunt... Aimée sera très bien de l'autre côté; elle est habituée aux petites pièces. Et puis, elle y sera plus tranquille; elle n'entendra pas, le matin, les bruits de la rue.

Aimée, il va sans dire, approuva sa mère. Et, dans cette nouvelle maison, la même vie recommença. Un jour, c'était un paquet qu'il fallait porter à la gare.

— Je vais être obligée de donner dix sous au messager. Je ne peux pas le porter moi-même, ce paquet! A mon âge, je n'en aurais pas la force.

Aimée s'offrait.

— Non, je ne veux pas. Tu vas te fatiguer. Après tu auras la fièvre.

— Laissez, je suis plus forte qu'on ne croit.

— Le fait est que tu es forte. Je n'aurais jamais pu, à ton âge, faire tout ce que tu fais. A en croire les médecins, tu n'as pas pour deux sous de santé. Mais s'il fallait croire tout ce que disent les médecins!...

✦✦

Aimée est venue me voir ce matin pour demander une lettre de recommandation. Elle donne, à ses moments perdus, des leçons d'anglais et aussi de dessin. Trois fois par semaine, elle part le matin à Paris, mange à la hâte dans une crémerie et court, fiévreuse, chez ses élèves, pour permettre à sa mère d'être coquettement habillée sous ses voiles de deuil, d'avoir de fines bottines et des sachets parfumés. Aimée, affaiblie, surmenée, prend froid; elle tousse, elle néglige ses rhumes. Parfois, une bronchite la retient à la chambre durant quelques jours. A peine debout, elle repart plus vaillante. Et, durant ses courses, si elle est soucieuse, ce n'est pas de sa santé; elle songe à sa mère, seule dans sa petite maison proche de l'église. Qui prend soin d'elle? Qui lui prépare son café, son tilleul, ses rôties pour le thé de cinq heures? A peine rentrée, le soir, elle s'informe :

— Qu'avez-vous mangé? Vous avez mauvaise mine. Je suis sûre que vous vous êtes privée.

— Privée, non; mais tu sais, mon enfant, moi, je n'ai pas été élevée à faire la cuisine, alors je me suis contentée d'un peu de charcuterie.

— Mais cela vous fera du mal. C'est très mauvais pour votre foie. Vous tomberez malade.

— Qu'est-ce que ça fait; je ne me plains pas, *moi!*

Aimée se sent visée.

— Moi non plus, maman, je ne me plains pas.

— Tu ne te plains pas! Mais tu ne fais que cela! Tiens, j'ai rencontré tantôt Mme Letourneur; elle savait que tu donnes des leçons à Paris. Qui le lui a dit, si ce n'est toi? Mais si tu travailles pour apporter quelque chose à la maison, comment n'as-tu pas la pudeur de le cacher? C'est déjà assez malheureux pour moi d'être réduite à cette extrémité de laisser ma fille courir le cachet. J'en souffre bien assez; il est inutile d'aller le crier sur les toits. Ah! tu ne tiens pas de moi pour cela; tu n'as pas mon amour-propre...

— Mais, maman, il n'y a pas de déshonneur à travailler.

— Mon enfant, nous ne nous comprendrons jamais.

✦✦

Les poètes, qui ont pour mission de nous rendre sensible la magie secrète des choses, nous affirment que la vie la plus plate s'écoule au milieu d'un perpétuel prodige, qu'il y a autour de nous, cachées et attendant que nous les découvrions, toutes les merveilles qui nous éblouissaient, enfants, dans les contes de fées. Il faut en croire les poètes. Il y a autour de nous, sous la robe de Cendrillon, plus de princesses que nous ne saurions l'imaginer. Et quand je vois Aimée, ce joyau dédaigné, je songe à ceux qui tendent les bras vers l'affection absente, l'épaule où s'appuyer, et qui vivent dans la solitude du cœur, parce qu'ils n'ont pas su discerner, dans la foule qui les entoure, la princesse aux habits de pauvresse; l'appui, le secours, l'asile, le refuge, la fée déguisée.

La Vie Théâtrale

Après une série de représentations de la Revue de Marcel Lefèvre, dont la première est annoncée pour demain soir vendredi, le Winter-Palace montera « Ce Bon Monsieur Zoetebeek », l'amusante comédie bruxelloise de MM. Bajart et Van Rooy. C'est M. Festerat qui jouera dans cette pièce le rôle de Zoetebeek, créé, on se rappelle comment, par Gustave Libeau au Bois-Sacré. Mme Myrette Delpy et M. Necker reprendront leurs rôles respectifs.

A l'Olympia, la prochaine matinée de musique aura lieu jeudi 23 courant. On répète à ce théâtre « Le Procès Vauradieux », un vieux vaudeville d'Hennequin, qui n'a plus été joué depuis longtemps chez nous. Puis viendra une reprise de « Monsieur le Directeur », d'Alexandre Bisson. Il est aussi question d'une reprise de « Petite Peste », avec Mlle Lefèvre dans le rôle principal.

Bulletin officiel des Lois et Arrêtés pour le Territoire Belge occupé

Arrêté

Concernant les perturbations causées au service des fils télégraphiques, téléphoniques, etc.

Art. 1er. — Il est défendu de faire monter des cerfs-volants ou de se livrer à toute action du même genre pouvant causer des perturbations au service des fils télégraphiques, téléphoniques, etc.

Les contrevenants sont passibles, soit d'une amende de 300 marks au plus, ou d'une peine d'emprisonnement, soit des deux peines réunies, à moins que les lois et arrêtés en vigueur ne prescrivent l'application d'une peine plus élevée.

Art. 2. — Si les coupables ne sont pas en âge d'être punis, les personnes chargées de leur éducation seront rendues responsables à leur place.

Art. 3. — Les contraventions seront jugées par les tribunaux et autorités militaires.

Art. 4. — Le présent arrêté entrera en vigueur le jour de sa publication.

Bruxelles, le 27 août 1915.

Arrêté

L'arrêté du 27 février dernier, concernant l'obligation de déclarer les stocks de sucre et de betteraves à sucre (Bulletin officiel des Lois et Arrêtés n. 46, du 2 mars dernier), n'ayant plus de raison d'être, il n'est plus besoin d'une autorisation du Commissaire du Ministère de la Guerre pour transporter du sucre, des betteraves à sucre, des semences de betteraves à sucre, de la mélasse, du sirop et des sous-produits de la fabrication du sucre, dans l'étendue du territoire belge.

Bruxelles, le 4 septembre 1915.

Revue de la Presse

Du *Temps* :

DE LA BUREAUCRATIE

La bureaucratie — qu'il ne faut pas confondre avec l'administration — est décidément incorrigible; ses méfaits, parfois ridicules, toujours gênants en temps de paix, deviennent intolérables et parfois néfastes en temps de guerre. On saura plus tard les entraves qu'ils ont apportées à certains organes de notre défense nationale. La guerre, qui a troublé les habitudes de tous les Français, quand elle n'a pas bouleversé leurs intérêts, laissé intacte la quiétude des bureaucrates et souveraine leur routine. Elle est comme ces grands mouvements sismiques qui découvrent tout à coup, à des profondeurs insoupçonnées, des bancs entiers d'êtres différents des autres, qui, dans le désastre des choses, continuent leur vie solitaire et leurs ravages malfaisants.

Nous avons cité, l'autre jour, cet arrêté qui, dans un de nos plus riches départements, prétend exiger de nos cultivateurs, si troublés par les événements actuels, toute une série de statistiques sur l'étendue et la nature de leurs cultures, sur les quantités de leurs récoltes, sur les animaux qu'ils ont dans leurs étables, etc. : le tout avant le 15 septembre, quand ils n'ont pas trop de tout leur temps pour suffire à leurs travaux agricoles, le tout par écrit quand on sait la méfiance de nos paysans à donner de leur écriture, le tout enfin sous peine de procès-verbal quand on connaît leur horreur contre tout procédé vexatoire.

D'autres faits surgissent, de droite et de gauche, qui montrent les inconvénients graves d'une organisation bureaucratique plus capable — on dirait presque plus soucieuse — de gêner les mouvements de la nation que de les rendre plus aisés.

Nous avons eu sous les yeux un état de 93 questions, dont quelques-unes, véritablement effarantes, posées à l'administration de tous les hôpitaux de France par les bureaux du service de santé sur les blessés soignés par elle depuis le commencement de la guerre. A ce premier questionnaire est joint un tableau offrant, sur les côtés, 67 petites cases, au centre, un espace blanc qu'il conviendra de remplir; cadre et centre comportent 105 autres questions sur le matériel des hôpitaux. Qu'on songe à l'incroyable amoncellement de paperasseries que vont entasser de telles statistiques, à la perte de temps qu'elles entraîneront.

Cette fantaisie bureaucratique s'étend à toute la France. Situons sur quelques points déterminés du territoire quelques accès particuliers de ce mal spécial à notre pays, qu'on peut appeler le mal bureaucratique.

Nous sommes à Annemasse, dans la zone franche de la Savoie, à la frontière de la Suisse. De temps immémorial, les ménagères suisses de la région, de Genève en particulier, viennent faire leur marché à Annemasse; la franchise de la zone leur assure des denrées à bon compte; la richesse de ces prés toujours verts, de ces vergers abondants leur procure des denrées savoureuses. Donc, dernièrement, comme de coutume, les ménagères de Genève, en grand nombre, achètent à Annemasse leurs œufs, leurs légumes, leurs fruits. Aucun avis préalable de notre consulat à Genève, aucun avertissement des autorités françaises à leur entrée en France, qui les mette en garde contre la surprise qui les attend à la sortie de France. Ce n'est que leurs emplettes terminées — leur panier plein et leur bourse vide, comme dit l'*Humanité* qui nous conte, avec les journaux suisses, cette anecdote, — que se montre enfin le représentant répressif de la bureaucratie française, qui aurait pu apparaître d'abord sous l'aspect plus aimable d'un agent préventif. L'agent français ordonne aux ménagères de laisser là tous leurs achats : un décret du 20 août prescrivait la prohibition de sortie de France de certains produits. On juge du mécontentement de nos voisins de Suisse. Un de leurs journaux, le *Genevois*, favorable d'ailleurs à notre cause, ne put s'empêcher d'écrire : « La France est le pays de la courtoisie par excellence; c'est cependant dans ce pays que sévit une administration pour qui le public, c'est l'ennemi. La France actuelle a ses héros, mais elle a aussi ses ronds-de-cuir et il faut toute l'admiration que nous font éprouver ses vaillants défenseurs pour que ceci ne fasse pas oublier cela. » Changez « administration », qui n'est pas juste; remplacez-le par « bureaucratie ». Voilà la leçon que nous donne un voisin peu suspect; notre amour-propre en peut être blessé, notre bon sens en doit reconnaître la vérité. Qu'eût-il fallu pour nous l'épargner? Un peu plus de souplesse et de tact, un peu moins de morgue, un peu plus d'esprit commercial. Il eût suffi de prévenir amicalement avant au lieu de molester après, et ces observations ont paru si justes que l'autorité supérieure, dès qu'elle a connu les faits, a rétabli la liberté de passage des achats; nos lecteurs ont pu en lire la nouvelle hier en Dernière heure.

Transportons-nous à Toulon. Un habitant d'Hyères vient souscrire, à la trésorerie générale, le 1er mai, à un bon de la Défense nationale; on lui délivre un certificat provisoire; il aura, lui dit-on, le certificat définitif trois semaines après. Il ne revient à Toulon que le 30 août; on a eu certes tout le temps de préparer le certificat définitif; il le demande. On lui donne, raconte-t-il lui-même à notre confrère des *Débats*, « un petit papier jaune portant reconnaissance du dépôt du certificat provisoire ». Le petit jeu de papiers provisoires aurait pu durer longtemps; il s'étonne, sans s'irriter; car si les procédés de la bureaucratie plongent leurs victimes dans des abîmes de surprise, sa raideur ne supporte guère les reproches. On lui dit de repasser « dans trois semaines »; il en demande la raison; on lui répond « qu'on n'a pas d'explication à lui donner ». Notre homme s'est juré, mais un peu tard, qu'il ne souscrirait plus.

Continuons — sans l'achever — notre tour de France. Nous voilà maintenant à Bordeaux; gros commerce de vins dans ce port actif; on exporte les crus de la Gironde un peu partout, à l'étranger, dans nos colonies. La semaine dernière, plusieurs chargements attendaient le passage du navire à destination de l'Afrique occidentale et équatoriale. Ils sont restés à quai. Pourquoi? Le même décret du 20 août a prohibé la sortie des vins; un second décret apporte à cette prohibition des dérogations; mais ces dérogations sont limitatives; les voici : « Angleterre, les Dominions, les pays de protectorat et *colonies britanniques*, la Belgique, le Japon, le Montenegro, la Russie, la Serbie et les Etats d'Amérique » : nos alliés et certains neutres. Or, cette liste de dérogations ne comprend pas expressément les « colonies françaises » : en vertu de quoi, un agent subalterne s'est opposé au départ de nos vins pour le Sénégal, pour le Dahomey, pour le Congo. Les indigènes de la Nouvelle-Zélande, colonie britannique, pourront avoir de nos vins; mais s'en passeront nos braves Sénégalais casernés à Dakar ou à Rufisque, prêts à venir combattre dans nos frères avec le courage dont leurs frères ont donné tant de preuves; s'en passeront nos troupes blanches ou noires du Congo qui nous conquièrent le Cameroun avec une valeur à laquelle rendait hommage un récent communiqué du ministère des colonies. Ils s'en passeront jusqu'au jour où quelque bureaucrate, dont l'irresponsabilité anonyme, égarée dans un coin d'un ministère, a commis cet oubli, daignera se souvenir qu'il y a des colonies françaises.

Un fonctionnaire d'une de nos grandes administrations opposait un jour à la demande d'une de ses administrées le texte obscur d'un décret : car le style officiel est parfois aussi barbare que celui d'un exploit; et comme l'autre se hasardait à demander timidement une explication, le fonctionnaire lui fit cette réponse qu'eût recueillie Balzac avec joie comme l'indication révélatrice de l'état d'âme de tout un milieu social : « Madame, un décret ne s'explique pas; il s'applique. » Toute la bureaucratie tient en cette phrase : on n'est pas chargé de comprendre un texte qu'on se borne à appliquer.

Ce sont précisément ces mœurs qu'il faut changer. La bureaucratie n'est pas un collège de prêtres qui détiennent des vérités obscures au nom d'un dieu caché; les bureaucrates ne dispensent pas, selon des rites mystérieux, d'eux seuls connus, des sentences, des peines ou des récompenses devant lesquelles le public doit dévotement s'incliner. Ils sont les serviteurs de l'Etat; et l'Etat, c'est en l'espèce la nation, le public. S'ils ne veulent pas, dans la grande famille de l'administration française, à côté de fonctionnaires si méritants, passer pour des frères dégénérés et compromettants, ils doivent comprendre que leur devoir, très simple, essentiel et suffisant, est de servir le public avec bonne grâce; ils ne doivent ni le desservir par un formalisme qui n'est que la conception desséchée de leur rôle, ni l'asservir par un autoritarisme qui n'est que l'application maladroite de l'autorité.

Chronique des Assurances

Trois faits dominent, dès maintenant, les obligations réciproques des assureurs et des assurés :

a) Obligation pour l'assureur de régler intégralement ses sinistres;

b) Obligation pour l'assuré de payer intégralement le montant de sa prime;

c) Obligation pour l'assureur de ne pas faire application, durant tout le cours des hostilités, de la clause de déchéance prévue par les conditions générales des polices à l'égard des assurés en retard de paiement.

Les deux premières obligations ne sont cependant pas absolues.

En effet l'assureur aussi bien que l'assuré, peuvent exceptionnellement, soit par un accord conventionnel, soit par une faveur accordée par le juge, obtenir termes et délais pour remplir leurs engagements. En ce qui concerne les compagnies, divers jugements ont accordé de longs délais pour le paiement des sinistres.

Quant à la troisième obligation, elle est, à notre avis et contrairement à certaines opinions, marquée au coin d'un rigorisme absolu. Ce qui nous permet de conclure que tout assureur, même s'il s'agit d'assurances sur la vie, est débiteur du montant intégral du capital garanti, soit envers son assuré, soit envers les bénéficiaires de son assuré. Son seul droit est d'imputer, sur le montant du capital assuré, la totalité des primes arriérées, augmentées des intérêts prévus par les conditions générales des polices.

Nos conclusions sont basées sur les termes absolument formels et généraux de l'arrêté du 18 août 1914, stipulant : En toute matière civile et commerciale, les clauses de déchéance et de résolution de plein droit pour défaut de paiement à l'époque stipulée sont inopérantes pendant la durée de la guerre.

De cette disposition il résulte que toutes les clauses des polices d'assurances conservent leur force contractuelle, seule l'application de la clouse de déchéance est momentanément suspendue.

Les assurés peuvent donc considérer, le cas échéant, comme vaines et inutiles les menaces de suspension ou d'annulation du contrat d'assurance pour défaut de paiement.

L'arrêté en question n'aurait pas de sens si, par une suspension, par une annulation anticipée, l'assureur pouvait échapper à l'application d'une stipulation légale expresse et exceptionnelle édictée précisément pour maintenir, en cas de non paiement des primes durant la guerre, son allégation du paiement du capital garanti.

Nous n'insisterons pas davantage, nous n'étudierons pas d'une façon plus approfondie cette trilogie d'obligations devant laquelle s'incline d'ailleurs la presque unanimité des assureurs et la majorité des assurés.

Mais si la plupart des assurés écoutent la voix de leur conscience plutôt que celle de leur droit, bon nombre interprètent encore inexactement les obligations des assureurs garantissant le risque vie.

C'est ainsi qu'un tiers, assuré à une de nos grandes compagnies belges, bien qu'ayant les moyens de payer le montant intégral de sa prime, se refusait obstinément à payer cette dernière, malgré les diverses et réitérées invitations polies que lui adressait l'agent de la société. Questionné, il répondait invariablement : Je ne paie pas, je suis d'ailleurs protégé en cas de sinistre par les termes de l'arrêté du 18 août 1914.

De son côté, la compagnie ne voulait user d'aucune mesure de rigueur, persuadée qu'elle était de la parfaite solvabilité de son client récalcitrant.

Par un effet du hasard, le dieu de la justice répressive, nous eûmes un de ces jours derniers, l'occasion de causer d'assurance avec l'assuré mis en cause.

Au cours de la conversation, notre interlocuteur nous posa à brûle-pourpoint la question suivante :

— Je suis assuré sur la vie. Dites-moi donc si mes bénéficiaires toucheraient le montant du capital garanti dans le cas où je viendrais à être tué soit par des soldats, soit par des émeutiers, soit par : très haute et très puissante dame « La Bombe », au sens propre et réel de ce moment, bien entendu.

A cette question, nous n'avions qu'une seule réponse à donner : Mais évidemment, vos bénéficiaires toucheraient l'entièreté du capital garanti. Votre police, d'ailleurs, vous le dira si vous voulez bien la consulter! Vous n'êtes pas un belligérant; dès lors votre contrat continue à sortir ses pleins et entiers effets.

— Et vous croyez, continua notre assuré, que la compagnie confirmerait, le cas échéant, votre déclaration?

— Sans aucun doute, répondîmes-nous.

— Mais alors je vais sans tarder payer ma prime dont j'ai retardé le paiement pour un seul et unique motif : la crainte de voir mes héritiers frustrés, en cas d'accident, du montant du capital assuré.

Et voilà comment, par quelques explications succinctes, fut dissipé un malentendu qui aurait pu s'éterniser.

La conclusion pratique à tirer de cette aventure, c'est qu'en cas de doute, l'assuré doit s'empresser d'en référer à sa compagnie.

Quoi qu'il en soit, notre intervention — nous ne dirons pas providentielle — aura fait deux heureux :

L'assuré, dont la tranquillité d'esprit est désormais — c'est le moment où jamais de l'écrire — complètement garantie; l'assureur, dont la caisse sociale va recevoir une somme très rondelette.

ALRAI.

Les Sports

CYCLISME

Les résultats de dimanche

Au vélodrome d'Audenaerde, Cyrille Van Houwaert a gagné dimanche la course individuelle de 30 kilomètres (3 classements), devant M. Debaets, A. Persy, Tuytten et Van Isterdael dans l'ordre, et le team Tuytten-Van Isterdael s'est classé premier dans la course de 50 kilomètres par équipes, devant M. Debaets-Persyn, C. Debaets-L. Buysse et Martens-Van Reuterghem dans l'ordre.

Au vélodrome de Zurenborg, la course de trois heures à l'américaine avec six classements est revenue à Vandevelde-Arthur Vanderstuyft, devant Degraeve-Tyck et Verlinden-Lambot.

A Boom, la course de trois heures avec 12 classements a été gagnée par Spiessens devant Rielens, Van Daele, Van Camp, etc.

A Seraing, les épreuves cyclistes ont donné les résultats suivants :

Course de 20 kilomètres pour débutants, première série : Luites, Putzeis, Hanroset, Romes, Devos. — Deuxième série : Donnay, Dethier, Croot, Servais, Seret. — Finale : Luites, Servais, Donnay, Putzeys, Seret.

Course de 80 kilomètres professionnels : 1 Putzeys, 2. Delcominette, 3. Seret, 4. Jamar, 5. Noël, 6. Poot.

FOOTBALL

A LIEGE

De nombreux matches ont été joués dimanche dernier sur les terrains des sociétés de la ville et de la banlieue. Voici les principaux résultats :

Championnat provincial : Seraing-Micheroux, 4-0.

Coupe liégeoise Belgica : Racing C. de Bressoux-Fragnée C. C., 1-2.

F. C. Liégeois-Tilleur F. C., 1-0.

Coupe Léman : Kinkempois F. C. I.-F. C. Liége, 2-3. Les onze médailles furent donc remises à cette société.

Huy : C. S. Hutois-Jemeppe, 1-4.

Engis : Hollogne-Engis, 1-2.

Jemeppe : Jemeppe F. C. B. II-Montegnée F. B. C. II, 0-1.

Au Standart : Péron C. L.-Racing C. L., 0-12.

Tilleur: Tilleur F. C.-C. S. Verviers, 3-3.

Montegnée F. C.-S. C. Bois d'Avroy, 4-1.

Coupe Elisabeth : St-Jacques F. C. II Etendart Wallon II, 3-0.

Bressoux F. C.-U. F. Bressoux, 0-2.

LA LOUVIERE

Cinquième journée du tournoi de l'Amicale

Foule énorme le dimanche 12 septembre, sur la pelouse du grand vélodrome louviérois pour admirer les matches de la cinquième journée du tournoi du Centre.

Bouvy-Sports bat Union S. L. par 5 à 0.

Supériorité incontestable de Bouvy-Sp., qui marque cinq fois magnifiquement.

Ganty se distingue en marquant trois fois. A signaler également : Degueinze, Canivet, Lefebvre, Van Maldeghem et Boitte à Bouvy-Sports, ainsi que Cokelaere et Mettens de l'Union.

✦✦

Bouvy Resines Sportif bat Amicale S. L. II par 5 à 0 (forfait).

Nous donnerons demain le classement actuel après la cinquième journée.

JEU DE BALLE

A IXELLES

Aujourd'hui jeudi, à 1 h. 1/2, au ballodrome de la rue de la Tulipe, lutte entre Ixelles (Defrenne) et Saint-Gilles et à 4 h. entre Braine-le-Comte (Delsanne, Flamand, Tonnoir, Bilteryst, Vannesse) et Ixelles-Vétérans renforcés (Notté, Nyssens, Hurdin, Lefebvre, Vandenhauten). La recette intégrale des ces luttes sera versée aux œuvres d'Ixelles.

LES JOUTES DANS LE CENTRE

De nombreuses luttes se sont disputées dimanche dans de nombreuses localités du Centre, du Borinage et du pays de Charleroi, au profit des soldats belges prisonniers en Allemagne.

Nous félicitons les organisateurs de ces belles joutes, les joueurs et les spectateurs qui y apportent leur apport « obolaire » pour l'achat de caissettes à envoyer à nos malheureux frères exilés au-delà du Rhin.

A ETTERBEEK

La finale du tournoi de troisième simple, organisé par la Pelote de Theux, sur son ballodrome, a eu lieu dimanche et s'est terminée par la victoire des Amis de la Pelote (Cobbart), 2e Jourdan (Meunier fils) et 3e Pelote de Theux (Verlaet). La recette totale pour la caissette du soldat prisonnier s'est élevée à fr. 113.04. Les frais d'organisation restent à charge de la société. Nos félicitations au comité organisateur.

Le concours de 2e simple non renforcée, s'est ouvert le lundi 13, devant une foule de plus de 800 personnes. Cette première journée mettait en présence les quatre fortes parties suivantes : Sablon (Algrain), Ste-Croix (Piteus), Jourdan (Meunier) et la Pelote d'Or (Berger).

Première lutte : Sablon (Algrain) bat Ste-Croix (Piteus) par 7 jeux pour 2, de 6 jeux de 40 à 2.

Deuxième lutte : Jourdan (Meunier) l'emporte sur la Pelote d'Or (Berger) par 7 jeux à 5. Lutte bien disputée.

La décision, qui se jouait en 10 jeux et mettait aux prises Sablon (Algrain) et Jourdan (Meunier) fut des plus intéressante et se disputa avec un acharnement inouï. On n'a pu malheureusement, vu l'heure tardive, achever la partie, et on s'est arrêté alors qu'on était 9 à 9.

La finale se jouera le vendredi 17 courant, à 4 heures, en 7 jeux.

La deuxième journée aura lieu le dimanche 19, à 1 h. 1/2 précise.

BILLARD

Un grand match

Aujourd'hui jeudi, à 4 heures, dans la salle de billards de MM. Glorieux frères, boulevard du Nord, 104, se disputera un grand match de billard en 500 points au cadre de 45 centimètres à deux coups, entre M. Pierre Sels, d'Anvers, champion de Belgique amateur et M. A. François, l'excellent amateur bruxellois. C'est la première fois depuis plus d'un an que nous aurons le plaisir de revoir M. Sels, dont le jeu académique est toujours admiré de tous les connaisseurs, lesquels accourront nombreux, d'autant plus que l'accès de la salle est entièrement gratuit.

SPORT CANIN

Résultats du lundi 13 septembre, au kynodrome de Forest :

Prix de Sannois, 180 m. handicap : 1. Tommy Cary, à M. Rigaux, 2. Cigare, à M. Meerschmans. — 5 non placés.

Prix de Lodi, 290 m. handicap : 1. Effendi, à M. Germani, 2. Mister Pickwick, au chenil du Peuplier, 3. Cigare, précité. — 5 non placés.

Poule Eliminatoire, 180 m. handicap, 2 séries : Première série : 1. Demon, au chenil du Peuplier, 2. Emir, au chenil de Forest, 3. Mister Pickwick, au chenil du Peuplier.

Deuxième série : 1. Pirette, à M. Coosemans, 2. Sauterelle, au chenil de Longchamps; 3. Fripon, à Mlle Rasquin.

Finale : 1. Pirette, 2. Sauterelle. — 6 non placés.

Prix Vivienne, 370 m. handicap : 1. King of Grammont, à M. Vissers, 2. Portos of Grammont, à M. Clément, 3. Miss Hermence, à M. Carion. — 7 non placés.

Prix de Meulon, 370 m. handicap : 1. Effendi, précité, 2. Fripon, précité. — 7 non placés.

Prix Maximum, obstacles 365 m. handicap : 1. Portos, précité, 2. Sady, à M. Gennevrois, 3. Demon, précité. — 6 non placés.

✦✦

Réunion du 16 septembre au kynodrome de Forest :

Première course, Prix Voilier, scratch 275 mètres, 12 inscrits. Pronostics : Brin d'Or, Miss Hermence.

Deuxième course, Prix de Chaumont, handicap 180 mètres, 9 inscrits. Pronostics : Tommy Cary, Cigare.

Troisième course, Poule Eliminatoire, handicap 180 mètres, 11 inscrits, première série, pronostics : Effendi, Cigare.

Deuxième série, 11 inscrits. Pronostics : Pirette, Charley.

Quatrième course, Prix des Anémones, handicap 370 mètres, 14 inscrits. Pronostics : King of Grammont, Cigare.

Cinquième course, Prix Doublon, handicap 295 mètres, 13 inscrits. Pronostics : Sauterelle, Sady.

Sixième course, Prix du Grand Chêne, obstacles, handicap 370 mètres, 18 inscrits. Pronostics : Bayard, Demon.

L. DORMAN Agt de change agréé
17, r. Melsens, Brux.
Negociations de valeurs belges et étrang.
Communication sur demande de la liste des offres et demandes de titres.
Achat des coupons : Argentins, Brésil, Espagnols, Français, Japonais, Russes, etc., au plus haut prix.

Chronique Financière

Assez bien d'intermédiaires de province à la réunion de ce jour; cet appoint du mercredi ne nous apporte cependant aucun regain de vigueur dans les transactions. Les propositions d'affaires sont un peu plus nombreuses et c'est tout. Ajoutons qu'il fait tout aussi difficile de traiter ferme que les jours précédents, nous trouvons même qu'il y a moins de cours pratiqués.

Notre 3 p. c. National continue à piétiner sur place vers 69. En lots de villes, il n'y a pas beaucoup d'échanges; relevons en passant les cours de 64 1/4 en Bruxelles 1905, et de 64 3/4 en Anvers 1903.

Le 3 p. c. Vicinal et le 3 p. c. Crédit Communal restent plutôt inactifs.

En obligations industrielles, les affaires sont bien restreintes.

La dividende Tramways Bruxellois se retrouve encore vers 875.

Au groupe sidérurgique, on tente quelques affaires, mais les écarts de cours entre l'offre et la demande sont si souvent sensibles qu'il n'est pas possible d'arriver à une entente. Un exemple : La privilège Anvers Métallurgique est offerte à 230, alors que la demande ne dépasse pas 200.

Au groupe charbonnier, il y a encore quelques acheteurs; on recherche le Centre de Jumet dans les environs de 1000.

Les titres spéculatifs sont plutôt moins actifs et dorment sur leurs positions précédentes.

C. DEBEURS.

Emile DE GRAEVE
Agent de Change
Agréé à la Bourse de Bruxelles
135, Boulevard Anspach, 135, Bruxelles
Achat et vente de titres. Change. Paiement de tous coupons. Renseignements gratuits. De 9 à midi et de 2 à 5 h. (1082)

COURRIER DES THEATRES

(Communiqués)

GAITE. — Aujourd'hui, aux deux représentations du chef-d'œuvre de Bisson : « Le Contrôleur des Wagons-Lits », deux salles combles. Léon Berryer est pour beaucoup dans ce succès, car dans le rôle de Georges Godefroid, il est inimitable. Location tous les jours, de 10 à 7 heures.

OLYMPIA. — Toutes les jeunes filles voudront aller applaudir l'espiègle « Josette », si délicieusement incarnée par Mlle Lefèvre au théâtre de l'Olympia. La spirituelle comédie de Paul Gavault remporte chaque soir, devant des salles combles, un succès du meilleur aloi. On peut retenir sans frais ses places au bureau de location. Dimanche prochain, matinée à 3 heures (H. B.).

SCALA. — D'après les feuilles de location, la matinée d'aujourd'hui jeudi, qui commencera à 4 heures très précises, à la Scala, promet de faire chambrée complète; les familles se rendront en foule place de Brouckère, pour applaudir « Bruxelles en Caisse ! », la merveilleuse et amusante revue à grand spectacle de M. Ant. Degraef, dont l'énorme succès s'accentue de jour en jour.

BOIS-SACRE. — Malgré l'énorme succès remporté par « Les Scènes de la Vie de Bohème », succès ratifié chaque soir par des salles combles, la direction se voit forcée d'annoncer les dernières, Mlle Rose Deny, l'incomparable créatrice du rôle de Mimi, devant par contrat aller créer une pièce pour laquelle elle était engagée depuis longtemps. La jolie comédie dramatique quittera donc l'affiche samedi. Que ceux qui n'ont pas applaudi les aventures de Rodolphe, Schaunard, Marcel, Colline, Mimi, Musette et Phémie, se hâtent donc. Chaque jour, deux représentations à 6 h. et 8 h. 1/4.

PALAIS DE GLACE. — Aujourd'hui jeudi, à 3 h. 1/2, matinée extraordinaire organisée avec le concours de la section dramatique de la Grande Harmonie, qui interprétera « Monsieur Chine », la comédie en un acte de Liebrecht. Le tirage de la tombola enfantine gratuite aura lieu à 5 heures.

Le soir, à 7 h. 1/2 très précises, septième représentation de l' « Arlésienne ».

MAISON DE VERRE (27, rue Fossé-aux-Loups). — Aujourd'hui, en matinée, matinée de famille. Entrée générale : 25 centimes. En soirée et vendredi, deux dernières représentations de « La Pendule de Montvoisin » et de « Amour et Charcuterie ». Samedi, première représentation de « Miss Trutt », une pimpante et joyeuse opérette en deux actes, à grand spectacle, avec ballets, de Gibet, l'auteur tant applaudi depuis quelque temps. La distribution mérite qu'on la cite : Strack, dont le retour sur la scène sera longuement applaudi, nous n'en doutons pas, Namlet, Harzé, Orban, Rhell, et n'oublions pas la vedette de la maison : Arthur Devère, l'inénarrable comique. Du côté des dames : Mlles Rouma, Suzy Grave, Georgy, Cerny et le corps de ballet. La location est ouverte.

Avis de Sociétés

L'EXPLOITATION DU LIEGE
Société anonyme Franco-Belge
Siège social : 91, rue Elise, 91, Bruxelles

Messieurs les actionnaires sont informés que l'assemblée générale ordinaire de la société, qui, conformément à l'article 25 des statuts, doit se tenir le deuxième jeudi d'octobre, soit le 14 du dit mois, à onze heures du matin, ne pourra avoir lieu.

Les éléments constitutifs du bilan, en raison des circonstances actuelles, font défaut pour établir le bilan, même sur une base provisoire.

L'assemblée générale aura lieu dès que les circonstances le permettront.

L'administrateur-délégué-directeur :
(1969) V. MAISTRIAUX.

ETABLISSEMENTS ELITE
Société anonyme
Clôture de la liquidation

Assemblée générale extraordinaire le 9 octobre 1915 ,à 2 heures de l'après-midi, en l'étude du notaire Dewinter, à Bruxelles, avenue du Midi, 37.

ORDRE DU JOUR :
1. Rapport des commissaires vérificateurs ;
2. Décharge des liquidateurs ;
3. Clôture de la liquidation ;
4. Dépôts des livres et documents ;
5. Annulation des actions. (1964)

USINES RAGHENO
(Ancien Etabl. Ragheno, fondé en 1851)
Société anonyme
Siège social : Malines, rue Léopold, 57

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social, le lundi 4 octobre, à 3 heures (E. C.), avec l'ordre du jour suivant :
1. Rapport du Conseil d'administration et du Collège des commissaires ;
2. Examen et approbation du bilan et du compte de profits et pertes ;
3. Décharge aux administrateurs et commissaires ;
4. Nominations statutaires ;
5. Nomination d'un commissaire.

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de se conformer aux prescriptions de l'article 45 des statuts.

Les titres doivent être déposés huit jours avant l'assemblée au siège social. (1939)

CREDIT GENERAL HYPOTHECAIRE
Société anonyme
Assemblée ordinaire des actionnaires du lundi 4 octobre 1915

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra au siège social du « Crédit Général Hypothécaire » à Bruxelles, 65, rue Royale, le lundi 4 octobre 1915, à quatorze heures.

ORDRE DU JOUR
1. Rapport du conseil d'administration et du collège des commissaires pour les exercices 1913-1914, 1914-1915 ;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes 1913-1914 ;
3. Etat de situation de l'exercice 1914-1915 ;
4. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires ;
5. Nominations statutaires.

Le conseil rappelle que les personnes qui désirent se faire représenter à l'assemblée générale par procuration, doivent déposer au siège social, les dites procurations, au plus tard, trois jours avant l'assemblée, soit au plus tard le vendredi 1 octobre 1915.

Pour le conseil d'administration :
Le Directeur :
(1965) L. KAISIN.

SOCIETE ANONYME DES CARRIERES P.-J. WINCQZ, A SOIGNIES

Messieurs les actionnaires sont invités à se rendre à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège social, à Soignies, le samedi 2 octobre 1915, à 11 heures du matin.

ORDRE DU JOUR
1. Rapport du Conseil d'administration et du Collège des commissaires ;
2. Examen et approbation du bilan de l'exercice écoulé et du compte de profits et pertes ;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires ;
4. Nomination d'un administrateur en remplacement d'un administrateur décédé ;
5. Nominations statutaires.

Le dépôt des actions devra se faire :
Au Siège social, à Soignies ;
Au Crédit Général Liégeois, rue Royale, 64, à Bruxelles, ou au Crédit Anversois, 30, Avenue des Arts, à Bruxelles, dans le délai prévu par l'article 29 des statuts. (1987)

TRAMWAYS ELECTRIQUES D'ALICANTE
Société anonyme

MM. les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le samedi 25 septembre 1915, à 10 heures du matin (h. b.), avenue des Arts, 9, à Bruxelles.

ORDRE DU JOUR :
1. Modification à l'article 14, alinéa 3, des statuts, en vue de fixer à l'assemblée générale ordinaire de 1916 la cessation du mandat de tous les administrateurs ;
2. Augmentation du nombre des administrateurs et fixation de leurs émoluments, de même que de ceux des commissaires ;
3. Rapports du Conseil d'administration et du Collège des commissaires ;
4. Examen et approbation du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 1914 ;
5. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires ;
6. Nomination d'administrateurs et d'un commissaire sortant et rééligible.

Pour être admis à cette assemblée, MM. les actionnaires sont priés, conformément à l'article 25 des statuts, d'effectuer le dépôt de leurs titres cinq jours au moins avant la date fixée pour l'assemblée.

Les dépôts de titres peuvent se faire :
A BRUXELLES :
A la Banque Internationale de Bruxelles, 27, avenue des Arts ;
Au Crédit Général de Belgique, 14, rue du Congrès.
A ANVERS :
A la Banque de l'Union Anversoise, 2, Marché aux Grains. (1904)

TRAMWAYS TOSCANS
Société anonyme

MM. les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale qui se tiendra le samedi 25 septembre 1915, à 11 heures du matin (h. b.), 9, avenue des Arts, 9, à Bruxelles.

ORDRE DU JOUR :
1. Rapports du Conseil d'administration et du Collège des commissaires ;
2. Approbation, pour autant que de besoin, des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire réunie de droit au siège social, le 26 septembre 1914 ;
3. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mai 1914 ; décharge à donner aux administrateurs et commissaires ;
4. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mai 1915 ; décharge à donner aux administrateurs et commissaires ;
5. Modification à l'article 15 des statuts en vue d'autoriser l'augmentation du nombre des administrateurs et de fixer, à l'assemblée générale ordinaire de 1916, l'expiration du mandat de tous les administrateurs ;
6. Modification à l'article 18 des statuts en vue de déterminer le lieu des délibérations du Conseil d'administration ;
7. Modifications aux articles 22 et 23 des statuts, concernant la durée du mandat et l'ordre de sortie des commissaires, à partir de l'assemblée générale ordinaire de 1916 ;
8. Augmentation du nombre des administrateurs et fixation de leurs émoluments de même que de ceux des commissaires ;
9. Nomination d'administrateurs.

Pour être admis à cette assemblée, MM. les actionnaires sont priés, conformément à l'article 31 des statuts, d'effectuer le dépôt de leurs titres cinq jours au moins avant la date fixée pour l'assemblée.

Les dépôts de titres peuvent se faire :
A BRUXELLES :
A la Banque Internationale de Bruxelles, 27, avenue des Arts ;
Au Crédit Général de Belgique, 14, rue du Congrès.
A ANVERS :
A la Banque de l'Union Anversoise, 2, Marché aux Grains. (1905)

SOCIETE ANONYME DES TABACS
En liquidation, à Bruxelles

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le samedi 2 octobre 1915, à 11 h., Taverne de Londres, rue de l'Ecuyer, 21, à Bruxelles.

ORDRE DU JOUR
1. Rapport des liquidateurs ;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice au 30 juin 1915 ;
3. Décharge à donner aux liquidateurs.

Le dépôt des actions se fera au moins huit jours avant l'assemblée à la Banque du Hainaut, à Mons, ou aux bureaux de la société, à Obourg.
(1990) *Le Collège des Liquidateurs.*

TEUTONIA
Société anonyme
Anvers, 23, place de Meir, 23, Anvers

AVIS AUX ACTIONNAIRES

La situation ne s'étant pas encore modifiée depuis notre dernière assemblée générale, le Conseil porte à la connaissance de MM. les actionnaires que l'assemblée générale ordinaire, qui devait être tenue le 2 octobre 1915, est reportée à une date à fixer ultérieurement.
(1984) Le Conseil d'administration.

RECTIFICATIONS

SOCIETE ANONYME D'ENTREPRISE GENERALE DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION DE CHEMINS DE FER SECONDAIRES ET DE TRAMWAYS.
Siège social : boulev. de la Sauvenière, 68 Liége

Il s'est glissé une erreur dans la liste des 442 obligations, sorties au 19e tirage en septembre 1914, que nous avons publiée le 5 courant.

Il faut lire « 1545 » au lieu de 14545 que nous avons erronément renseigné.

SOCIETE GENERALE DE TRAMWAYS ET D'APPLICATIONS ELECTRIQUES
Société anonyme
Siège social : boulev. de la Sauvenière, 68 Liége

Il s'est glissé une erreur dans la liste des 410 obligations sorties au 11e tirage en septembre 1914, que nous avons publiée le 5 courant.

Il faut lire « 8176 » au lieu de 8116 que nous avons erronément renseigné.

Payements de Coupons

LA FLORIDIENNE
J. Buttgenbach et Cie, Société Anonyme
22, Avenue Marnix, Bruxelles

Obligations 5 p. c.
2e série (verte)

Liste des 77 obligations sorties au tirage du 8 mai 1915, remboursables à partir du 1er octobre 1915, coupons 16 et suivants attachés, aux banques suivantes :

A BRUXELLES :
Au Crédit Anversois, 30, avenue des Arts ;
A la Banque Goldzicher et Penso, rue, Royale, 87.
A ANVERS :
Au Crédit Anversois, 42, rue Courte de l'Hôpital.

7	38	63	67	73	156	163	178
198	249	262	273	283	319	331	362
387	400	445	448	451	479	491	572
586	643	686	729	745	772	842	861
886	931	954	963	969	980	1003	1028
1029	1031	1033	1039	1040	1080	1084	1113
1118	1213	1215	1223	1252	1264	1302	1309
1382	1393	1402	1405	1413	1414	1442	1500
1502	1547	1597	1606	1501	177	1784	1804
1820	1847	1861	1864	1927			(1986)

LA FLORIDIENNE
J. Buttgenbach et Cie, Société Anonyme
22, Avenue Marnix, Bruxelles

Obligations 5 p. c.

L'administration a l'honneur d'informer Messieurs les porteurs d'obligations de la Société, que le coupon d'intérêt semestriel n° 15, 2e série, sera payable à partir du 1er octobre 1915, déduction faite de la taxe de 4 p. c. sur le revenu, soit par 12 francs, net d'impôt, aux banques ci-après :

A BRUXELLES :
Au Crédit Anversois, 30, Avenue des Arts ;
A la Banque Goldzicher et Penso, 87, rue Royale.

A ANVERS :
Au Crédit Anversois, 42, rue Courte de l'Hôpital. (1985)

TIRAGES

VILLE DE TOURNAI
Emprunt de 2,000,000 de francs (1874)

Xie tirage au sort. — 1er septembre 1915
398 obligations remboursables au 1er octobre 1915 :

N. 34,68, remb. par . . . . fr. 4,000
N. 10430, remb. par 500
N. 21369, remb. par 250

Les numéros suivants sont remboursables par 100 francs :

784 1690 8209 20099 22333 24180 30434 31035 34207 39967

Les numéros suivants sont remboursables par 50 francs :

69	110	112	266	594	605	1284
1385	1422	1591	1930	1944	2047	2072
2077	2116	2128	2165	2175	2270	2371
2672	2697	2883	3028	3429	3440	3525
3577	3871	4048	4051	4121	4324	4401
4475	4874	5097	5321	5460	5510	5561
5967	5668	5715	5897	6117	6141	6286
6551	6637	6873	6890	7102	7128	7129
7141	7158	7183	7376	7708	7753	7864
8008	8471	8741	8758	8821	9090	9097
9813	9915	9990	10328	10342	10450	10492
10511	10512	10521	10713	10835	10930	10936
10977	11005	11071	11196	11356	11384	11402
11404	11596	11792	11802	11808	12012	12049
12302	12331	12490	12793	12975	13042	13065
13134	13218	13346	13416	13562	13574	13686
13693	13915	13996	13999	14108	14332	14385
14390	14400	14439	14543	14893	15134	15265
15693	15721	15778	16242	16245	16329	16346
16373	16419	16466	16556	16560	16620	16624
16742	16859	16932	17018	17230	17359	17391
17500	17684	17770	17895	17906	17974	18112
18324	18471	18831	18963	19094	19250	19289
19545	19789	19908	20044	20175	20350	20358
20412	20450	20459	20632	20773	20798	20923
20924	20962	20971	21144	21722	21741	22080
22156	22587	22680	22681	23559	23788	23912
23971	24208	24241	24261	24279	24312	24453
24478	24691	24788	24795	24797	24896	25129
25389	25471	25475	25490	25735	25830	25984
26223	26270	26282	26395	26426	26458	26499
27212	27468	27487	27508	27880	27972	28047
28052	28066	28205	28373	28418	28573	28972
28991	29262	29400	29440	29547	29610	29755
29943	29955	30133	30391	30461	30735	30738
30817	30980	31085	31237	31254	31283	31453
31486	31518	31733	31743	31912	31919	32129
32322	32396	32715	32927	33292	33633	33685
33890	33892	33911	33913	34085	34109	34527
31530	34833	34949	34958	34988	34989	35028
35165	35188	35271	35641	36211	36421	36596
36623	36711	36814	36864	36891	37092	37238
37251	37558	37708	37854	37857	37953	38121
38412	38483	38485	38847	38933	39140	39291
39455	39265	39432	39476	39513	39882	39961
39973	39987	40090	40157	40226	40292	40498
40199	40606	41217	41343	41392	41995	42206
42257	42356	42398	42412	42418	42452	42623
42827	42931	43170	43770	43798	43820	43875
44206	44413	44427	44550	44701	44842	44972
45178	45249	45387	45478	45542	45772	45913
46006	46032	46087	46148	46617	46628	46662
46782	46902	47341	47387	47400	47416	47547
47558	47599	47608	47684	47819	47863	47993

VILLE DE BRUXELLES
Emprunt de 1905

53e tirage au sort. — 15 septembre 1915
129 séries, soit 3,225 obligations, remboursables à partir du 2 janvier 1916 :

S. 111660 n. 8, rembours. par fr. 10,000
S. 107127 n. 9, rembours. par fr. 2,500
S. 121391 n. 7, rembours. par fr. 1,000
S. 65665 n. 10 et S. 113977 n. 1 id. 500

Obligations remboursables par 150 fr. :
S. 11618, n. 12 ; s. 18478 n. 6 ; s. 31671 n. 18 ; s. 32176 n. 13 ; s. 67980 n. 16 ; s. 74555 n. 14 ; s. 76708 n. 16 ; s. 85373 n. 16 ; s. 92632 n. 4 ; s. 103443 n. 3 ; s. 109826 n. 8 ; s. 123699 n. 16 ; s. 124989 n. 8 ; s. 130742 n. 4 ; s. 133601 n. 2 ; s. 134074 n. 10 ; s. 134128 n. 8 ; s. 135487 n. 19 ; s. 135487 n. 24 ; s. 154885 n. 21.

Sauf les numéros indiqués ci-dessus, les séries suivantes sont remboursables par 110 francs :

5164	8808	10029	11618	15825	15829
18478	21495	21617	21954	22555	25049
26170	27311	29911	29985	30017	30371
30782	30803	31475	31671	32176	32592
34108	34632	35748	37450	38522	38538
41488	44087	46808	48100	48975	49003
49017	49502	51349	52014	53120	54469
56875	58975	59855	59866	61187	65593
65695	65786	66939	67338	67695	67980
68175	69354	70278	72583	73338	73555
74672	75170	72268	76768	78061	79741
80864	83042	83524	83745	84449	85373
85851	87588	88966	89017	89185	89933
89986	91537	92632	95561	99240	99518
101018	103443	103601	103704	106556	107127
109826	111660	113977	114042	117615	118426
118504	120449	121391	122999	123699	124701
124857	124939	126502	130742	133601	134074
134128	134685	134821	135487	136778	137093
137131	143107	143731	145336	145798	148471
153239	152256	154885	156419	156544	157476
161107	161410	168416			

DEMANDES D'EMPLOI

VEUVE 40 ans, cour. mén., cuis. et couture, cher. pl. ch. Mons. seul. Dury, rue de la Perche, 16, St-Gilles.

JEUNE FILLE orph. sach. bien coudre dem. pl. n'importe quel ouvr. ou aider ménage. S'adr. rue Ribaucourt, 112, Brux.

BONNE CORSETIERE fait neuf et répar., trav. soigné et prix très mod., 108, rue Gaucheret.

JEUNE FILLE 19 ans dés. trouver ouvr. pour couture au dehors ou chez elle, prix mod., 108, rue Gaucheret.

JEUNE FILLE réfug., dem. pl. femme chambre, fille quartier. S'adr. L. T., rue Jéricho, 9, Brux.

JEUNE FILLE dem. pl. tout faire, pas cuisine. S'adr. rue Charles Meert, 83, Brux.

CUISINIER grande maison ou restaur. cherc. place. Prét. mod. Ecr. bur. journal H. A. 98.

OUVRIERE pelletière dem. ouvr. Prix mod. S'adr. Mme Bunnens, rue Van Aa, 97, Ixelles.

JEUNE HOMME, 19 ans, ex-aide compt. 6pt. guerre, cherc. empl. bur, qq., bon. réf. S'adr. Dupuis, 29, rue Bethléem, St-Gilles.

GENS mariés (1 enf.), mari trav. ville, cherc. pl. conc. ou gard. mais. à Auderghem-Watermael ou Boitsfort. S'adr. rue des Brebis, 97, Auderghem.

JEUNE FILLE sér., dactylo. compt., ay. fait excel. étud. moyen., franç., allem., dem. empl. d. bur. ou mag. Ecr. J. P., 94, rue Berckmans, St-Gilles.

BONNE REPASSEUSE dés. jour. laver, repasser. S'adr. r. de la Pépinière, 29, Brux.

JEUNE FILLE 25 ans, tailleuse, dem. pl. femme de chambre ou aider pet. ménage Ecr. Marie Bonjean, bureau du *Messager*, 77, rue Belle-Vue, La Louvière.

SERVANTE, 27 ans, courant service fat. dem. pl. Ecr. Zoé Hennaut, bur. du *Messager*, 77 rue Belle-Vue, La Louvière.

JEUNE HOMME de bonne famille dés. tout emploi de confiance. Ecr. L. M. 128 bureau du journal.

DEMOISELLE 21 ans, sér., instr., ayant dipl. de coupe, dem. pl. dans comm. ou bon. mais. p. s occ. de cout. ou jeune enf., exig. mod. Ecr. E. B., 17, av. Emile Béco.

PERSONNE au cour. serv., bon. certif. dem. f. quartier, journée ou remplacer serv. Ecr. E. V. Carren, 85, rue de la Montagne.

REPRESENTATION. Pers. act. cherc. représ. ou dépôt articles vente cour. Référ. et caut. Ecr. M. R. B. 52, av. Jette Koekelb.

DAME instr. dés. occup. de bur. ou aut. l'après-midi, sér. réf. S'adr. L. P., rue de l'Ascension, 21, Bruxelles.

DAME très épr. guer., conn. cout., dem. ouvr. chez elle ou libre après-midi. S'adr. J. L., rue des Chanteurs, 19, sonn. 2 fois.

JEUNE HOMME 18 a., sténo-dact. dipl. cherc. empl. dans bureau, bon. référ. Ecr V. L. 142, rue Emile Banning, Ixelles.

JEUNE FILLE 16 a., dact., au cour. 1e trav. bur. cherc. empl., meill. réf. Ecr. V. L. 142, rue Emile Banning, Ixelles.

JEUNE FILLE 26 a., fl., de camp., dés. place tout faire mais. ferm., 41, Achterdenbergstraat, Cortenberg.

JEUNE FEMME prop. dem. faire quart. ou journ., rue St-Lazare, 34, sonnez 3 fois.

VEUVE âgée, sér., très cap., dem. place conc. ou garde-mal., meill. référ. Ecr. I. M. rue du Faubourg, 3 (chaussée d'Anvers).

FEMME propre élève enfant, bons soins, grand jardin, rue Joseph Dekeyn, 42, St-J.

DAME très éprouv. cherc. dame charit. qui lui procur. une voit. enf. Ecr. C. L., 12, bur. du journal.

PERSONNE sér., 38 a., bon. éduc., bon. mén. sach. mettre main à tout, soig. enf., dés. pl. chez pers. seule de préfér., bon réf. Ecr. 35, chaussée d'Alsemberg.

JEUNE FILLE dem. pl. chez Mr ou Dame seule. S'adr. 76, rue Potagère, Brux.

JEUNE FILLE sach. bien coudre dem. pl. dans famille ou atelier prét. mod. S'adr. J. Cassoth, rue Ribaucourt, 112.

JEUNE FILLE coun. cuisine, bon cert. dem. pl. tout faire. S'adr. 66, rue de la Clinique, Cureghem.

JEUNE FEMME dem. pl. faire quart. ou journ. S'adr. Delpierre, 24, rue des Brigittines.

AGENT INDUSTR., 30 a., expér. rompu aux affr. dés. représ. quelc., mission ou n'importe quelle occup. Ecr. 34, rue des Cayats, à Marcinelle.

JEUNE DAME instr., très apte à rend. 1e services, dem. situat. dame de compag. bel. appoint. et la table, étant épr. par la guer. Ecr. A. D., 82, rue Américaine, St G.

DEMOISELLE 20 a., sténo.-dact., factur. qq. not. compt. sér. bon cert. 5 ans même bur., cherc. place. S'adr. Marg. Laroche, av. Gare, à Fumay.

JEUNE FILLE dés. place pour s'occ. enfant, aider mén. ou dans comm., 87, rue de la Victoire, St-Gilles.

COMPTABLE sér., 40 ans prat., cherc. occup., prét mod. Tely, 38, Grand'Place.

TAILLEUR pour dame entreprend ouvr. à façon et réparat., prix mod. Ecr. 119, Boulevard du Midi.

BON VEILLEUR DE NUIT dem. pl., bon. référ. Ecr. G. G., rue Joseph Dekeyn, 42, Saint-Josse.

HOMME sér. dem. pl. courtier alimentation ou autre article. C. D. bur. du journal, 45, Marché-aux-Poulets. (1816)

VOYAGEUR expérim. cherc. représ. pour Verviers, prem. référ. Ecr. bur. du journ. Initiales M. R. (1813)

OFFRES D'EMPLOI

ON DEM. serv. pour aider ménage. S'adr. 88, rue des Plantes. (1973)

ON DEM. fille à tout faire, bon. réf. 51, rue de la Madeleine.

COIFFEUR dem. apprenti au courant, 6, rue Eckelaers, St-Josse.

CIGARETTES "ONCLE SAM,,
Dem. représ., agents et grossistes régionaux, 5, rue d'Artois, Bruxelles. (1936)

LOCATIONS DIVERSES

QUARTIER à louer garni avec cuis., 242, avenue Rogier, Schaerbeek.

JEUNE DAME hon., épr. guerre dem. à partager appart. bien situé, avec dame, ch. à coucher bien meublée, pension, frais part., prix à convenir. Ecr. de suite à M. Moncheret, Poste Centre. (1928)

MEN. DEUX PERS. soign. dem. appart. franç. ou maison rent. Prix guer., maximum 1000 fr. Off. écrites : 27, av. d'Auderghem, Bruxelles. (1842)

MONS. situat. 1er ordre, touchant pas ses appoint., cherche maison Brux. ou envir., 800 à 1,200 fr., payable au plus tard après guerre. J. J. 99, bur. journ. (1910)

ON DEM. GRAND MAGASIN environs bass. Vergote. Ecr. F. R. 7, bur. du jour. (1935)

ON CHERCHE rez-de-chaussée ou appt 1er étage, 4 à 5 pl., élect. Ecr. rue de la Linière, 3. (1902)

TRES BEL APPARTEMENT 6 pl. à louer, rue de l'Ecuyer. S'adr. Agence Générale de Publicité, 52, r. Montagne aux-Herbes-Potagères, Brux. (1962)

DEM. LOUER maiс pour brasserie-laiterie, grand jardin pour jeu de balle, prox. tram boul. Brux. Ecr. Moucheron, 83½, chaussée d'Haecht. (1908)

ENSEIGNEMENT

Cours de Langues Vivantes
13, rue de la Ferme,
Anglais en 3 mois. Prix modérés (1935)

Victoria School,
Institut spécial de langues vivantes, 55 r. de Berlaimont, rue de Lec. en classe 2 fr. Lec. d'essai gratis (1903)

PENSIONNAT HOUBEN
POUR JEUNES FILLES
76, rue de Ruysbroeck, 76. — Bruxelles
(près rue de la Regence)
à 15 min. des Ecoles de Bruxelles. (1920)

Ecole Pratique de Commerce
Sténo, dactylo, comptab., langues
Rue Sainte-Catherine 29, Brux. (1966)

ANGLAIS. Jeune hom. ayant hab. Gr.-Bret., don. leçons conv., prononc., gram. 75 cent. l'heure. Ecr. C. D. 39, bur. jour. (1968)

TRADUCTEUR flam. holl., allem., angl., ital., espag., russe. Rue du Canal, 71.

STENO EN 30 LEÇONS
A domicile : 15 fr. le cours complet
Ecr. BASTENIER, 63, rue de Fiennes. (1970)

LANGUES STENO-DACTYLOGR COMPTABILITE
ECOLE PIGIER
66, RUE DU PONT-NEUF, BRUXELLES
Le jour 3 h. par semaine 5 fr. par mois
Le soir 12 h. par semaine 10 fr. par mois
(Leçons individuelles)
COURS DE VACANCES
Ouverture de l'année scolaire 1915-1916 : lundi 20 septembre.
Prix réduit pour plusieurs cours. (1882)

Cosmopolitan School
21, rue de la Reine (à la Monnaie)
Ang., Franç., Espag., Russe, etc., Conv. gram. gar. en un mois. Cours collect. depuis 10 fr. par mois Méth. dir. rap. (538)

ANNONCES DIVERSES

BUREAU AMERICAIN
A vendre d'occasion état neuf
9, RUE ROYALE, 9, BRUXELLES (1989)

MALADIES SECRETES
REINS-VESSIE 20 ANS DE SUCCÈS
Les Capsules du docteur Davidson
guérissent radicalement, sans injections, sans interruption du travail, à tout âge et chez les deux sexes toutes les maladies et inflammations des *Voies urinaires, reins et vessies* ; écoulements, échauffements, rétrécissements, goutte militaire, prostatite, cystite, albuminerie, pertes blanches, urines troubles, brûlantes, et à filaments, urines fréquentes ou difficiles, pertes séminales, gravelle, *jamais aucun insuccès* même dans les cas les plus anciens et désespérés. La boîte de 50 capsules : 5 fr. *Dépôt à Bruxelles-Nord*, Pharmacie des Croisades, 15, r. des Croisades ; *Charleroi*, Lefèbre, 63, rue de Marcinelle ; *Liége*, Goossens, fils, rue de la Cathédrale ; *Anvers*, De Beul, 57, Longue rue Neuve ; *Gand* : De Moor, rue de Bruges, 38. (1231)

Ste Ame La Céréale 64 St-Barthélemy, 15 BRUXELLES
ORGEONE MELASSÉE, 23 fr. les 100 kilos
PAIN-CHEVAL, 48 fr. les 100 kilos
Tourbe, litière, soupapes (684)

Un bon conseil aux personnes qui souffrent de l'estomac : **KOKEL**, eau minérale, source belge, est incontestablement l'amie de l'estomac. En vente partout. Dépôt général : Alfred Perfonry 9 rue Dautzenberg, 9. Ixelles (1814)

MANUCURE de 10 h. à 12 heures et de 2 h. à 7 heures.
2, Place Ste-Gudule, 7 entr. direct. (1876)

ACCOUCHEUSE Diplômé en France et en Belgique
RETARDS Nouv. méth. garantie sans danger. Prix mod.
14, Place des Martyrs. (Près rue Neuve)

CABINET MEDICAL
17, rue des Croisades, Bruxelles-Nord

Voies Urinaires : Maladies secrètes, Reins, Maladies de la peau, Urines troubles.
Avarie : Traitement du Dr Ehrlich. Neurasthénie, Epuisement, Maladie des femmes, Troubles mensuels.
Epilepsie : Traitement nouveaux.
Consultation : 2 fr., tous les jours de 12 à 8 h., excepté mardi et vendredi, le dimanche de 8 à midi. (1230)

ACCOUCHEUSE Diplômé 30 a. privé Ex-direct. Mater Consult. secrèt. Traitem. 10 fr.
RETARDS Pension à 1re époque Médec. att. à la mais.
44, rue de la Rivière, Brux.-Nord (1899)

MALADIES SECRETES
SYPHILIS VOIES URINAIRES
MALADIES DES FEMMES AVARIE
Consul. 2 fr., 19, rue de la Fraternité
(donne r. de Brabant), Bruxelles-Nord
de 8 heures du matin à 8 heures du soir
Dimanche de 8 à 12 heures.

TAILLEUSE exp., entreprend tous genres de toilettes.
Travail soigné et prix modéré
S'adr. **Mme Willems,** 23, r. Bethléem, Saint-Gilles. — Trams 49, 81, 82, 83

J'ACHETE l'étain de 5 à 6 fr. le kilo, le mercure de 4 à 6 fr., le cuivre rouge de 2 à 2 fr. 30, l'aluminium 2 fr. 50, le plomb 50 centimes, le nickel de 6 à 8 fr. 183, rue des Tanneurs. (1957)

PARTIC. achète lots de villes au plus haut prix. Ecr. ou s'adr. 64, rue Greffe, Anderlecht. 12 à 2 h. et 7 à 9 h. (1946)

DENTISTE A. SASSERATH
193, RUE ROYALE, 193, BRUXELLES

Liége.- Accord de Pianos fr. 2,50
J. DOPERE, rue de Bonceltes, 12, Ougrée. (1972)

Prêts hypothécaires, achats, créances hyp., rentes viagères, ass. Caisse Patronale, 57, rue de la Régence, Brux. (1722)

POUR VENIR EN AIDE aux industriels belge, j'achète très cher le cuivre, l'étain, le mercure, le plomb, le zinc, l'ivoire, les huiles, le nickel, l'aluminium. 35, rue de l'Orient. (De 2 à 7 h.) (1956)

ROTATIVE
On désire acheter d'urgence machine rotative. S'adr. au bureau du journal. (1944)

MASSAGE ASSOUPLISSEMENT DES MEMBRES
de 10 heures à 7 heures
58, r. **Méridien,** 1er ét. (son. élect.) (1919)

MESDAMES EPOQUES
Si vous avez les époques difficiles, douloureuses ou irrégulières, employez le Remède du Dr Thomasen, qui donne un résultat certain, rapide et sans danger, dans tous les cas et quelle qu'en soit la cause anormale.
Prix : 6 fr. le 1/2 ; 10 fr. le complet
Pharmacie des Croisades
15, rue des Croisades, Bruxelles-Nord
PRESERVATIFS Catalogue illustré pour les 2 sexes donnant la description, les articles et appareils préventifs les plus nouveaux et les plus efficaces. **Discr. Prix : 2 éch. : 1 fr.** (1282)

PERIN, EDITEUR
386, Chaussée de Waterloo, 388
BRUXELLES

Cartes Routières
Environs de Bruxelles
EN 2 CARTES
Format 80 x 75, échelle 1 : 40 000

Carte Nord : S'étend de Bruxelles à Malines et Waelhem.

Carte Sud : S'étend de Bruxelles à Ottignies et Tubize

FORET DE SOIGNES
Format 80 x 80, échelle 1 : 20 000

Prix de chaque carte en étui : 1 franc

- VIN GUBER -
SEUL VRAI
PECTORAL
2 fr. 50 LE FLACON dans tt les pharm.
PECTORAL
COQUELUCHE
TOUX — RHUME
Soulagement rapide par le **SIROP D'ESCARGOTS, 1 franc :** Delacre, Brux. ; Dewolf, Hecq ; Dryon, Lagrange, Vanderlinden-Cooremans. (1974)

SPECTACLES

BAINS-SAURE, rue d'Arenberg, 38. — De 11 heures en semaine, le 4 à 11 heures le dimanche, spectacle varié.

CAFE. — Tous les soirs à 8 h. (h. b.) « Le Contrôleur des Wagons-Lits » avec Léon Berryer.

MAISON DE VERRE, 27, rue Fossé-aux-Loups — Tous les soirs, à 8 heures (h. b.), « Ça est un Charel » et « La pendule de Montvoisin », avec Devère.

OLYMPIA. — Tous les soirs, à 8 heures « Mlle Josette ma femme ». Dimanche et fêtes matinée à 3 heures.

SCALA. — A 9 h (H. E. C.) « Bruxelles en Caisse ! » revue à grand spectacle. Dimanches, jeudis et fêtes, matinées à 4 heures (H. E. C.).

VIEUX-BRUXELLES, 25, rue de Meloen — A 3 h. b. en matinée, à 8 h. b. « Bruxelles en raccourci » (Revue).

WINTER-PALACE, 122, boulevard du Nord — Music-Hall des fins Orchestre, chant, cirque, attractions.

MAJESTIC, 48, boulevard du Nord — Progr. de fam. Orchestre de 1er ordre.

CINEMA COLONIAL, rue de la Montagne — Spectacle de famille.

MODERN-PALACE, rue Neuve, 147-149 — Séances permanentes de 8 h 1/2 à 11 h.

CINEMA DU PROGRES, 17, rue du Progrès. — Tous les jours, séances permanentes de 3 à 10 heures (h. b.).

Imprimerie Financière et Commerciale, 1, quai du Chantier, Ixelles.